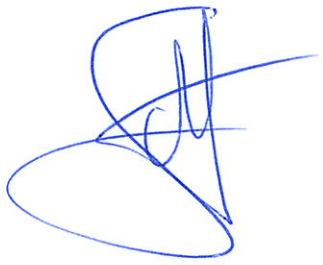
Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 08/07/2024 - 94580 - 2006 B 07629 - 442 395 448 - TotalEnergies Electricité et Gaz France

Total Direct Energie SA

Comptes annuels 2019

CERTIFIÉ
CONFORME



SOMMAIRE

SOMMAIRE **2**

COMPTE DE RESULTAT **3**

BILAN - ACTIF **4**

BILAN - PASSIF **5**

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS **6**

NOTE 1. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES 6
NOTE 2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 12
NOTE 3. CHIFFRE D'AFFAIRES 13
NOTE 4. PRODUCTION IMMOBILISEE, SUBVENTIONS, REPRISES DE PROVISIONS, TRANSFERTS DE CHARGES 14
NOTE 5. CHARGES EXTERNES 15
NOTE 6. IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES 16
NOTE 7. CHARGES DE PERSONNEL 16
NOTE 8. AUTRES CHARGES 17
NOTE 9. RESULTAT FINANCIER 17
NOTE 10. RESULTAT EXCEPTIONNEL 18
NOTE 11. IMPÔTS 18
NOTE 12. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES 19
NOTE 13. IMMOBILISATIONS FINANCIERES 20
NOTE 14. STOCKS ET EN-COURS DE PRODUCTION 21
NOTE 15. CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION 21
NOTE 16. DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT 23
NOTE 17. CAPITAUX PROPRES 24
NOTE 18. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES 24
NOTE 19. DETTES FINANCIERES 26
NOTE 20. DETTES DIVERSES ET COMPTES DE REGULARISATION PASSIF 26
NOTE 21. ENGAGEMENTS HORS-BILAN 28
NOTE 22. SITUATION FISCALE 29
NOTE 23. LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS 30
NOTE 24. ELEMENTS RELATIFS AUX ENTREPRISES ET PARTIES LIEES 30
NOTE 25. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 31
NOTE 26. REMUNERATION DES DIRIGEANTS 31
NOTE 27. COMPTES CONSOLIDES 31
NOTE 28. EVENEMENTS POST CLÔTURE 31

COMPTE DE RESULTAT

En milliers d'euros	Notes	2019	2018
Ventes de marchandises		4 988 894	3 137 694
Production vendue - services		2 342 980	1 642 697
Chiffres d'affaires	**3**	**7 331 873,932**	**4 780 390**
Production immobilisée		3 182	2 810
Subventions d'exploitation	**4**	-	-
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges		78 608	65 382
Autres produits		2 696	2 025
PRODUITS D'EXPLOITATION		**7 416 360**	**4 850 607**
Achats de marchandises		4 125 704	2 869 470
Variation de stock (marchandises)	**5.1**	(20 099)	(18 106)
Achats de matières premières et autres approvisionnements		1 798 173	1 077 880
Variation de stock (autres approvisionnements)		(28 815)	(8 749)
Autres achats et charges externes	**5.2**	210 357	104 941
Achats et charges externes		**6 085 320**	**4 025 435**
Impôts, taxes et versements assimilés	**6**	**934 124**	**577 428**
Salaires et traitements		32 501,79124	22 747
Charges sociales		15 064,01885	10 118
Charges de personnel	**7**	**47 566**	**32 865**
Dotations aux amortissements sur immobilisations		60 068,01833	38 776
Dotations aux provisions sur immobilisations		-	-
Dotations aux provisions sur actif circulant		80 103	43 836
Dotations aux provisions pour risques et charges		237 946	57 376
Dotations d'exploitation		**378 118**	**139 987**
Autres charges	**8**	**27 768**	**22 945**
CHARGES D'EXPLOITATION		**7 472 895**	**4 798 661**
RESULTAT D'EXPLOITATION		**(56 536)**	**51 946**
Produits financiers de participations		999	1 772
Autres intérêts et produits assimilés		135	545
Reprises sur provisions et transferts de charges		-	-
Différences positives de change		0	2
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	-
Autres produits financiers		-	139
PRODUITS FINANCIERS		**1 134**	**2 458**
Dotations financières aux amortissements et provisions		4 700	-
Intérêts et charges assimilées		8 117	14 475
Différences négatives de change		2	4
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	38
CHARGES FINANCIERES		**12 819**	**14 517**
RESULTAT FINANCIER	**9**	**(11 685)**	**(12 059)**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		**(68 221)**	**39 887**
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		17 617	147
Produits exceptionnels sur opérations en capital		108	88
Reprises exceptionnelles aux amortissements et provisions		-	-
PRODUITS EXCEPTIONNELS		**17 726**	**235**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		378	2 343
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		0	-
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		-	-
CHARGES EXCEPTIONNELLES		**379**	**2 343**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**10**	**17 347**	**(2 108)**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		-	-
Impôts sur les bénéfices	**11**	162	2 544
BENEFICE OU PERTE		**(51 035)**	**35 235**

BILAN - ACTIF

En milliers d'euros	Notes	31/12/2019 Brut	Amort. et dep.	Net	31/12/2018 Net
Fonds de commerce		193 482	(12 413)	181 069	-
Concessions, brevets et droits similaires		33 675	(27 869)	5 805	3 458
Autres immobilisations incorporelles		446 517	(297 713)	148 804	84 591
Immobilisations en cours		11 120	-	11 120	2 318
Immobilisations incorporelles	**12**	**684 794**	**(337 996)**	**346 798**	**90 367**
Terrains		-	-	-	-
Constructions		-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels		-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles		13 609,36885	(5 623)	7 987	4 294
Immobilisations en cours		4 310	-	4 310	1 665
Immobilisations corporelles	**12**	**17 920**	**(5 623)**	**12 297**	**5 959**
Participations		475 548	(14 094)	461 455	407 416
Créances rattachées à des participations		101 728,21757	(13 561)	88 167	37 181
Autres immobilisations financières		3 118	-	3 118	11 411
Immobilisations financières	**13**	**580 395**	**(27 655)**	**552 740**	**456 007**
ACTIF IMMOBILISE		**1 283 108**	**(371 273)**	**911 835**	**552 333**
Matières premières, approvisionnements		66 827	-	66 827	34 687
Marchandises		76 446	-	76 446	47 328
Stocks et En-cours	**14**	**143 273**	**-**	**143 273**	**82 016**
Fournisseurs - Avances et acomptes versés sur commande	15.4	49 924	-	49 924	21 442
Clients et comptes rattachés	15.1	1 226 751	(93 242)	1 133 509	697 493
Autres créances	15.4	305 431	-	305 431	128 768
Créances		**1 582 106**	**(93 242)**	**1 488 864**	**847 703**
Valeurs mobilières de placement	16	-	-	-	-
Autres titres conférant un droit de propriété	16	-	-	-	-
Disponibilités	16	242 282	-	242 282	239 854
Charges constatées d'avance	15.2	442 686	-	442 686	63 128
Frais d'emission d'emprunt à étaler	15.3	368	-	368	549
Différences d'évaluation sur instruments de trésorerie actif					
Disponibilités et divers		**685 336**	**-**	**685 336**	**303 531**
ACTIF CIRCULANT		**2 410 715**	**(93 242)**	**2 317 473**	**1 233 249**
TOTAL ACTIF		**3 693 823**	**(464 515)**	**3 229 308**	**1 785 582**

BILAN - PASSIF

En milliers d'euros	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Capital social ou individuel		5 165	4 657
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		265 187	200 558
Réserves		466	452
Report à nouveau		189 404	154 183
Résultat de l'exercice		**(51 035)**	**35 235**
Subventions d'investissement		664	551
CAPITAUX PROPRES	**17**	**409 850**	**395 636**
Provisions pour risques		284 882	70 598
Provisions pour charges		4 068	1 925
Provisions pour risques et charges	**18**	**288 951**	**72 524**
Autres emprunts obligataires		140 583	169 135
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		777 612	164 728
Emprunts et dettes financières divers		22 360	66 256
Dettes financières	**19**	**940 555**	**400 119**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		924 453	540 787
Dettes fiscales et sociales		683 781	334 450
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		307	3 121
Autres dettes		65	13
Dettes diverses	**20.1**	**1 608 607**	**878 372**
Produits constatés d'avance	**20.2**	**13 644**	1 603
Différences d'évaluation sur instruments de trésorerie passif	**20.3**	**(32 299)**	37 328
DETTES		**2 819 458**	**1 389 946**
TOTAL PASSIF		**3 229 308**	**1 785 582**

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Total Direct Energie (« la Société »), est un fournisseur alternatif d'énergie pour les particuliers, les petites entreprises, les réseaux multi-sites et les collectivités locales.

Note 1. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Le règlement ANC 2018-01 du 20 avril 2018 modifiant le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif à la réécriture du plan comptable général est sans incidence significative sur les comptes de la société. Les méthodes comptables appliquées pour établir cet arrêté sont identiques à celles appliquées dans le cadre de la clôture annuelle au 31 décembre 2018.

Les états financiers et les notes annexes aux états financiers sont présentés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

1.1 Utilisation d'estimations et de jugements

L'établissement des états financiers nécessite le recours par la Société à des estimations et jugements qui affectent les montants inscrits dans les états financiers et les notes annexes. En fonction de l'évolution des hypothèses considérées ou de conditions économiques différentes de celles existant à la date de clôture, les montants qui figureront dans les états financiers pourraient différer des estimations actuelles.

Les principales méthodes comptables au titre desquelles la Société a recours à des estimations et jugements sont : l'évaluation des provisions pour risques et charges, le chiffre d'affaires relatif à l'énergie livrée, non relevée, non facturée, la détermination des valeurs actuelles de certaines immobilisations dans le cadre de tests de dépréciation, la détermination de la juste valeur des contrats de livraison d'énergie non qualifiables de couverture

Les états financiers reflètent les meilleures estimations dont dispose la Société, sur la base des informations existantes à la date de clôture des comptes.

1.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

1.2.1 Immobilisations incorporelles

Ce poste est principalement composé de fonds de commerce, coûts d'acquisitions des clients, de logiciels et de concessions, brevets et droits similaires. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Le fonds de commerce est constitué des malis de fusion avec les entités TSF et TEGAZ ainsi que du fonds de commerce TEGAZ existant.

Les coûts d'acquisitions des clients correspondent aux dépenses externes encourues par la société et directement affectables à des contrats signés avec des clients. Ces dépenses sont principalement constituées des commissions versées aux prestataires de vente et des frais de traitement de dossier lors de l'activation. Dès lors que la Société estime que ces contrats clients généreront des avantages économiques futurs pour la société, ces dépenses sont enregistrées en immobilisations incorporelles.

Certains frais de développement de projets, principalement informatiques, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles lorsqu'ils satisfont à des conditions précises notamment sur la faisabilité technique et la façon dont l'immobilisation générera des avantages économiques futurs.

Les dépenses de recherches sont comptabilisées en charge dans l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

1.2.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont principalement constituées des aménagements des locaux, du matériel informatique et du mobilier de bureau. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, y compris les frais accessoires.

Lorsque les éléments constitutifs d'un actif sont exploités de façon indissociable, l'actif est comptabilisé globalement. Si, dès l'origine, un ou plusieurs éléments ont chacun des durées d'utilité différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et fait l'objet d'un plan d'amortissement propre.

1.2.3 Amortissements

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont amorties selon le mode linéaire. Les durées d'amortissement sont fondées sur les durées d'utilité déterminées en fonction de l'utilisation attendue des immobilisations. Les principales durées d'utilité s'inscrivent dans les fourchettes suivantes :

- Coûts d'acquisitions des clients	Linéaire 4 ans
- Logiciels et autres immobilisations incorporelles	Linéaire 3 à 5 ans
- Installations générales, aménagements divers	Linéaire 3 à 10 ans
- Matériel informatique	Linéaire 3 ans
- Mobilier de bureau	Linéaire 4 ans
- Fonds de commerce	Non amorti

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées au compte de résultat dans la ligne « Dotations aux amortissements sur immobilisations ».

1.2.4 Dépréciations

A chaque clôture, la Société apprécie s'il existe des indices de perte de valeur des immobilisations. Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable de l'actif immobilisé à sa valeur actuelle, définie comme la valeur la plus élevée entre la valeur de marché et la valeur d'utilité du bien pour l'entreprise. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle est inférieure à sa valeur nette comptable.

Les dotations aux dépréciations sont comptabilisées au compte de résultat dans la ligne « Dotations aux dépréciations sur immobilisations ».

1.3 Immobilisations financières

1.3.1 Titres de participation

Les titres de participation sont des investissements durables qui permettent d'assurer le contrôle sur la société émettrice et permettent d'établir des relations d'affaires. Ils sont comptabilisés initialement à leur coût d'acquisition augmenté des frais accessoires directement liés.

Une provision pour dépréciation peut être constituée sur les titres en fonction de leur valeur d'utilité à la clôture. Cette valeur d'utilité est déterminée selon des règles multicritères qui tiennent compte notamment de la situation nette des sociétés émettrices et des perspectives de rentabilité à moyen terme.

1.3.2 Créances rattachées à des participations

Il s'agit essentiellement de financements par la Société des besoins de trésorerie des filiales du groupe afin de permettre leur développement interne et externe. Elles sont comptabilisées à leur valeur nominale. En liaison avec l'évaluation des titres de participations, une dépréciation est enregistrée lorsque la valeur d'utilité de ces créances devient inférieure à leur valeur nominale.

1.3.3 Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières comprennent principalement :

- Des dépôts de garantie versés en couverture de risques liés aux opérations réalisées sur l'activité « vente en gros ». Ces dépôts sont révisés régulièrement avec les contreparties de la Société en fonction des opérations en cours et de la volatilité du marché. Le montant figurant au bilan correspond à la valorisation de ces dépôts au dernier jour de l'exercice ;
- Des dépôts réalisés au titre des contrats de fourniture d'électricité et de gaz auprès des contreparties de la Société, y compris envers la Caisse des Dépôts et Consignations au titre de l'Arenh ;
- Des dépôts de garantie versés dans le cadre des locations immobilières des locaux de la Société.

1.4 Stocks et en-cours

Sont enregistrés dans les comptes de stocks:

- Le stock de gaz, valorisé à l'entrée au coût moyen d'achat intégrant les frais de transport et à la sortie mensuellement selon la méthode du coût moyen unitaire pondéré,
- Les certificats relatifs au mécanisme d'obligation de capacités, valorisés selon la méthode du cout unitaire moyen pondéré,
- Les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) valorisés selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Certificats de capacités

Suite à la décision de la Commission Européenne, rendue début novembre 2016 et ayant jugé compatible avec la réglementation européenne le marché de capacité proposé par la France, le mécanisme de capacité français est entré formellement en vigueur. Celui-ci se traduit à compter du 1er janvier 2017 pour les fournisseurs d'électricité, par l'obligation de disposer de certificats de capacités à hauteur des besoins de leur parc client à la pointe de consommation, et pour les producteurs d'électricité, par l'obtention de certificats, cessibles sur le marché, à mesure de leur disponibilité effective.

La société comptabilise un stock de certificats de capacité valorisé au coût unitaire moyen pondéré d'achat lorsque les certificats détenus en date de clôture comptable sont supérieurs à l'obligation et à l'inverse une provision si les volumes de certificats de capacités sont inférieurs. Cette provision est évaluée sur la base des prix de marché à la clôture.

Certificats d'économie d'énergie

La loi n°2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique (loi POPE) impose aux vendeurs d'énergie la promotion active de l'efficacité énergétique auprès de leurs clients. En fin de chaque période, les vendeurs d'énergie doivent justifier de l'accomplissement de leurs obligations par la détention d'un montant de certificats d'économie d'énergie (en KWh CUMAC) équivalent à leurs obligations, calculées en fonction des ventes d'énergie réalisées sur une période définie. Les certificats sont obtenus à la suite d'actions entreprises en propre par les opérateurs ou par l'achat à d'autres acteurs ayant mené des opérations d'économies d'énergie. En cas de non-respect de leurs obligations, les vendeurs d'énergie doivent s'acquitter d'une pénalité libératoire.

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique a instauré un nouveau type de certificats d'économie d'énergie spécifiquement dédié à des actions d'économies d'énergie réalisées au bénéfice de ménages en situation de précarité énergétique.

La société comptabilise un stock de CEE valorisé au coût unitaire moyen pondéré d'achat lorsque les CEE détenus en date de clôture comptable sont supérieurs à l'obligation découlant des volumes d'énergie commercialisés auprès des clients finaux et à l'inverse une provision si les volumes de CEE sont inférieurs à l'obligation cumulée du Groupe relative aux économies d'énergie. Cette provision est évaluée en tenant compte des CEE acquis à terme et pour le solde de l'obligation, sur la base des prix de marché à la clôture.

A la clôture, la Société prend en compte les perspectives de prix et de consommation pour déterminer la valeur probable de réalisation des stocks et comptabilise le cas échéant une dépréciation lorsque celle-ci est inférieure au coût moyen pondéré.

1.5 Créances d'exploitation

1.5.1 Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont inscrites à leur valeur nominale. Elles intègrent le montant des factures à établir relatives à l'énergie livrée, relevée et non facturée et celles relatives à l'énergie livrée non relevée et non facturée.

Les créances clients font l'objet d'une dépréciation statistique qui prend en compte l'ancienneté des créances et les données historiques de recouvrement de la Société.

La Société reconnait une perte sur créance irrécouvrable dès lors qu'elle reçoit de la part de ses prestataires de recouvrement un certificat d'irrécouvrabilité ou, dans le cas d'un client professionnel, au regard des conséquences d'une procédure collective.

1.5.2 Autres créances

Les autres créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles comprennent principalement des créances liées à la taxe sur la valeur ajoutée.

Une provision pour dépréciation des autres créances est constituée lorsque la valeur d'inventaire des créances est inférieure à leur valeur comptable.

1.6 Charges constatées d'avance

Dans le cadre de l'affectation d'énergie par le gestionnaire du réseau et sur la base de relèves d'index encadrant la période de consommation, des ajustements peuvent être comptabilisés en charges constatées d'avance ou en dettes fournisseurs selon le sens de ces ajustements.

Les charges constatées d'avance sont également constituées des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) facturés non validés par le pôle EMMY à date et dépassant les obligations de couverture de la Société à la date de la clôture.

1.7 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées par la Société si les trois conditions suivantes sont remplies :

- il existe une obligation actuelle vis-à-vis d'un tiers (juridique ou implicite) qui résulte d'un événement passé, antérieur à la date de clôture ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision représente la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture.

Dans des cas extrêmement rares, il se peut qu'une provision ne puisse être comptabilisée par manque d'estimation fiable. Cette obligation est alors indiquée dans les notes annexes en tant que passif éventuel.

1.8 Provisions pour avantages du personnel

Conformément à l'option offerte par l'avis du Comité d'Urgence du CNC n°2000-A du 6 juillet 2000, la Société inscrit à son passif sous forme de provision les engagements accordés au personnel correspondant au versement d'indemnités de fin de carrière déterminées en fonction de la convention collective en vigueur au sein de la Société.

Il n'existe pas d'autre engagement de la Société envers le personnel susceptible de faire l'objet de provisions.

La valorisation du montant de ces indemnités est effectuée sur la base d'une évaluation actuarielle selon la méthode des unités de crédits projetées. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel, de projection de salaires qui tiennent compte des facteurs propres à la Société ainsi que de facteurs macro-économiques (taux d'inflation, taux d'actualisation, etc.).

1.9 Dettes financières et autres dettes

Les dettes financières et les autres dettes diverses de la Société sont comptabilisées pour leur valeur nominale.

1.10 Opérations à terme

La Société conclut, dans le cadre de son activité, des achats et ventes à terme d'électricité, de gaz et de CO2 sur le marché de gré à gré ou sur un marché organisé (EEX, Powernext, Belpex, Ice Endex).

Ces opérations sont considérées comme des « contrats relatifs à des marchandises » et rentrent dans le cadre du règlement 2015-05 de l'Autorité des normes comptables (ANC) relatifs aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture que la Société a donc appliqué depuis le 01 janvier 2017.

La très large majorité des contrats de livraison à terme d'électricité, de gaz et de CO2, négociés par la société correspondent à des instruments éligibles à la comptabilité de couverture dans la mesure où ces contrats sont négociés dans l'objectif d'approvisionner la clientèle du groupe. A ce titre :

- Aucune provision pour risque n'est constatée en cas de perte latente sur ces produits dérivés,
- Les variations de valeur latente des contrats en cours à la clôture ne sont pas comptabilisées,
- L'impact en compte de résultat de la période des dénouements des contrats négociés sur les marchés de gros réglementés est différé sur la période de livraison effective de l'énergie:
 - Les appels de marge encaissés ou payés sur ces contrats à terme sont comptabilisés en disponibilités ou en dettes financières, aucun changement par rapport à l'exercice précédent
 - Les dénouements techniques propres au fonctionnement des marchés réglementés (dénouement en cascade (« cascading »), ajustement de résultat (« P&L adjustment ») et compensation (« netting »)) sont comptabilisés dans des comptes de différences d'évaluation sur instruments de trésorerie actif ou passif jusqu'à la date de livraison, alors qu'ils étaient auparavant enregistrés au compte de résultat dès leur encaissement ou décaissement

Les montants nominaux des contrats constituent des engagements hors bilan présentés dans la note 21 des annexes.

1.11 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires se décompose entre une activité de « vente au détail » et une activité de « vente en gros ». L'activité de détail correspond à la fourniture d'énergie aux utilisateurs finaux ainsi qu'à des prestations liées à l'acheminement de cette énergie, tandis que l'activité de vente en gros représente les livraisons d'énergie sur le réseau français réalisées lors d'opérations sur un marché organisé ou de gré à gré avec d'autres opérateurs de marché.

La Société constate un produit quand :

- l'existence du contrat est acquise ;
- la livraison a eu lieu ou la prestation de service est achevée ;
- le prix est fixé ou déterminable ;
- le caractère recouvrable des créances est probable.

Pour la détermination des quantités d'énergie livrée de l'activité de détail, la Société est amenée à estimer ces quantités en se basant notamment sur :

- des profils de consommation des clients de la société ;

- des données de consommation des clients transmises par les gestionnaires de réseau ;
- des informations extérieures telles que les températures réalisées ;
- des données relatives au volume d'énergie affecté à la société par le gestionnaire du réseau.

La détermination de ces quantités s'appuie nécessairement sur un certain nombre d'estimations et d'hypothèses qui peuvent avoir un impact sur les comptes.

Pour les opérations de l'activité de gros, le chiffre d'affaires est reconnu à la date de leur dénouement à savoir à la livraison physique.

1.12 Impôts

Les impôts sont comptabilisés selon la méthode de l'impôt exigible.

Note 2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

2.1 Fusion avec Total Spring France SAS

Le 11 mars 2019, la Société a bénéficié de l'apport en nature de 100% des titres de la société Total Spring France SAS détenus par la société Lampiris.
Le 11 avril 2019, la Société a absorbé Total Spring France SAS sous le régime juridique des fusions défini par les articles L236-1 et suivants et R.236-1 et suivants du Code de Commerce.
Du point de vue comptable et fiscal, la date d'effet de la fusion est rétroactive au 1er janvier 2019.
Il en résulte la reconnaissance d'un mali de fusion technique de 52.6 millions d'euros reconnu en fonds de commerce.
D'un point de vue fiscal, 7.9 millions d'euros de déficits de Total Spring France ont fait l'objet d'un agrément avec l'Administration Fiscale pour transfert à la Société.

2.2 Fusion avec Total Energie Gaz SA

Le 1er juillet 2019, la Société a acquis 100% des titres de Total Energie Gaz SA (TEGAZ) de la société Total Gaz Electricité Holdings France.
Le 1er aout 2019, la Société a absorbé TEGAZ sous le régime juridique des fusions défini par les articles L236-1 et suivants et R.236-1 et suivants du Code de Commerce.
Du point de vue comptable et fiscal, la date d'effet de la fusion est rétroactive au 1er janvier 2019
Il en résulte la reconnaissance d'un mali de fusion technique de 128.5 millions d'euros reconnu en fonds de commerce.

2.3 Dette avec Total SA

En mars 2019, une convention de cash pooling a été signée entre la Société et Total SA. Le solde du compte de cash pooling avec Total SA à fin décembre 2019 s'élève à -315.9 millions d'Euros.

Le premier juillet 2019, une dette long terme complémentaire a été accordée à la Société pour 128 millions d'euros afin de pouvoir financer l'acquisition des titres de la société TEGAZ.

2.4 Exercice de BSA de Lucia Holding

Dans le cadre de l'accord de cession des titres Quadran entre Lucia Holding et Total Direct Energie du 31 octobre 2017, Lucia holding a notifié le 3 juillet 2019 son souhait de souscrire 461.542 actions de la

Société. Cette opération a entraîné la constatation d'une augmentation des capitaux propres pour 22.7 millions d'euros principalement en prime d'émission. Les titres de la Société détenus par Lucia Holding ont ensuite été cédés à Total SA.

2.5 Changement intégration fiscale

En 2018, la Société était la tête d'une intégration fiscale avec les sociétés :

- Direct Energie Génération
- 3CB
- Quadran
- Fonds Caraïbes
- La Perriere

L'intégration fiscale a été dissoute au 31 décembre 2018. La Société fait maintenant partie de l'intégration fiscale de la société Total SA.

Note 3. CHIFFRE D'AFFAIRES

En milliers d'euros	2019	2018
Ventes d'électricité aux utilisateurs finaux	1 327 290	967 064
Reventes d'électricité - activité de gros	1 559 135	994 160
Vente de gaz aux utilisateurs finaux	826 006	240 928
Revente de gaz, CO2 et pétrole - activité de gros	1 276 463	935 542
Fourniture d'électricité et de gaz	**4 988 894**	**3 137 694**
Facturation acheminement pour le compte de tiers - électricité	1 083 222	824 680
Facturation acheminement pour le compte de tiers - gaz	231 432	155 273
TCFE et autres taxes	923 100	573 094
Refacturation de frais aux clients	5 726	2 955
Facturation de services annexes	43 811	36 377
Autres prestations de services	55 688	50 318
Prestation de services et autres	**2 342 980**	**1 642 697**
Chiffre d'affaires total	**7 331 874**	**4 780 390**

Le Chiffre d'Affaires « Fourniture d'électricité et de gaz » est constitué :

- de l'électricité et du gaz livrés à destination des clients finaux, essentiellement constitués de clients profilés. Les clients profilés sont des clients qui ont une consommation individuelle plus faible que les télé-relevés, qui ne justifie pas la télé-relève par le gestionnaire de transport ou de distribution. Leur consommation est d'abord estimée puis révisée au relevé visuel du compteur effectué environ deux fois par an.
- de l'électricité et du gaz livrés sur les marchés de gros (livraison sur les points notionnels des réseaux de transport).

A partir du 1er janvier 2016, la CSPE (Contribution au Service Public de l'Electricité) a été remplacée par la TICFE, taxe perçue pour le compte des Douanes et intégrée au budget de l'État en tant que recette.

Le poste TCFE et autres taxes est constitué principalement par les taxes douanières TICFE (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité) et TICGN (Taxe Intérieure sur la Consommation

Finale de Gaz Naturel) et par la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE), instaurée par la loi Nome au 1er janvier 2011 qui a remplacé les Taxes Locales. Ces taxes sont facturées au client final mais le redevable est le fournisseur d'énergie. Dès lors il convient de faire apparaitre ces taxes en chiffre d'affaires et en impôts et taxes.

La refacturation de frais aux clients est principalement constituée de l'ensemble des frais de gestion répercutés aux clients suite à des incidents de paiements ou à des demandes des clients.

Les facturations des services annexes sont notamment composées des Options et Packs souscrits par les clients qui viennent en complément de leur contrat de fourniture d'énergie. Ces Options permettent aux clients de profiter d'avantages spécifiques (service client dédié, assurance dépannage...).

Note 4. PRODUCTION IMMOBILISEE, SUBVENTIONS, REPRISES DE PROVISIONS, TRANSFERTS DE CHARGES

En milliers d'euros	2019	2018
Production immobilisée	**3 182**	**2 810**
Subventions d'exploitation	-	-
Reprise de provisions pour risques et charges	25 854	27 598
Reprises de provisions coûts d'acquisition des clients	-	-
Reprises de provisions dépreciation de stock	-	-
Reprises de provisions créances douteuses	48 690	29 570
Reprises sur amortissements	-	-
Transfert de charges	4 064	8 215
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges	**78 608**	**65 382**
Prestations sur taxes locales	2 150	1 388
Produits divers de gestion courante	547	637
Autres produits	**2 696**	**2 025**
Production immobilisée, reprises de provisions et transfert de charges	**84 486**	**70 217**

La production immobilisée correspond à l'activation des charges de personnel directement affectables à la production d'immobilisations pour la Société. Ce montant comprend essentiellement les charges de personnel des effectifs des services internes dédiés aux systèmes d'informations.

Les transferts de charges comprennent notamment les montants compensés par la Commission de Régulation de l'Energie dans le cadre des dispositifs de Tarif de Première Nécessité (TPN) pour l'électricité, de Tarif Spécial de Solidarité (TSS) pour le gaz et de Biométhane. Depuis le 1er janvier 2018, le chèque énergie remplace les dispositifs de TPN et TSS.

Note 5. CHARGES EXTERNES

5.1 Achats

En milliers d'euros	2019	2018
Achats d'électricité à terme	1 871 135	1 318 836
Achats d'électricité spot	357 330	398 461
Achats gaz et CO2	1 798 173	1 096 324
Charge de réconciliation des flux électriques	8 710	23 733
Charge de réconciliation des flux gaziers	5 828	2 796
Autres frais liés aux achats d'énergie	84 527	29 321
Achats de marchandises	**4 125 704**	**2 869 470**
Variation de stock de marchandises	(20 099)	(18 106)
Variation de stock - marchandises	**(20 099)**	**(18 106)**
Acheminement électricité	1 234 297	824 680
Autres approvisionnements	85 221	35 048
Transport, Stockage, Distribution gaz	478 669	218 142
CSPE	(14)	10
Autres approvisionnements	**1 798 173**	**1 077 880**
Variation de stock autres approvisionnements	(28 815)	(8 749)
Variation de stock - autres approvisionnements	**(28 815)**	**(8 749)**
Achats	**5 874 963**	**3 920 494**

5.2 Autres achats et charges externes

En milliers d'euros	2019	2018
Charges liées aux services annexes	4 405	2 963
Sous-traitance	75 149	40 341
Credit bail / Location et charges locatives	4 367	2 856
Honoraires	45 665	17 402
Publicité / Communication	45 888	23 141
Frais postaux et telecom	10 132	6 042
Frais bancaires	2 140	2 870
Primes d'assurance	1 843	2 234
Autres	20 768	7 092
Autres achats et charges externes	**210 357**	**104 941**

Au cours de l'exercice, la Société a engagé des dépenses pour acquérir des clients. Une partie de ces charges constitue une immobilisation incorporelle et est inscrite à l'actif du bilan. Au cours de l'exercice, la Société est en mesure de distinguer la part des dépenses à inscrire en charges de celle à inscrire à l'actif et n'utilise donc pas un compte de transfert de charges. Au cours de l'exercice 2019, 115,6 millions d'euros d'autres achats et charges externes ont été comptabilisés en immobilisations incorporelles (représentés principalement par les charges de rémunération des distributeurs, et des prestataires de ventes externalisés, tout particulièrement des centres d'appels, concourant directement à l'acquisition de clients). Ce montant était de 43,3 millions d'euros en 2017.

Note 6. IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES

En milliers d'euros	2019	2018
Impôts et taxes sur rémunérations	476	455
Autres impôts et taxes (administration et impôts)	5 525	2 772
Constribution sociale de solidarité et autres	4 641	2 812
TCFE et autres taxes sur le chiffre d'affaires	923 483	571 388
Impôts et taxes	**934 124**	**577 428**

Le poste TCFE et autres taxes est constitué principalement par les taxes douanières TICFE (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité également appelée CSPE) et TICGN (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale de Gaz Naturel) et par la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE), instaurée par la loi Nome au 1er janvier 2011 qui a remplacé les Taxes Locales. Ces taxes sont facturées au client final mais le redevable est le fournisseur d'énergie, dès lors il convient de faire apparaitre ces taxes en chiffre d'affaires et en impôts et taxes.

Note 7. CHARGES DE PERSONNEL

En milliers d'euros	2019	2018
Salaires et traitements	32 502	22 747
Charges sociales	15 064	10 118
Charges de personnel	**47 566**	**32 865**

L'évolution des effectifs moyens sur les deux derniers exercices est la suivante :

	2019	2018
Cadres	401	281
Employés et agents de maitrîse	161	84
Effectif moyen	**562**	**365**

Note 8. AUTRES CHARGES

En milliers d'euros	2019	2018
Jetons de présence	(36)	180
Pertes sur créances irrécouvrables	26 806	22 584
Autres charges de gestion	998	181
Autres charges	**27 768**	**22 945**

Les pertes sur créances irrécouvrables sont présentées nettes :

- de la compensation reçue d'Enedis correspondant à la part acheminement électricité des impayés pour un montant de 5,9 millions d'euros en 2019 et 7,6 millions d'euros en 2018.
- de la compensation reçue de GRDF correspondant à la part acheminement gaz des impayés pour un montant de 1,8 millions d'euros en 2019 et 2,1 millions d'euros en 2018.

Note 9. RESULTAT FINANCIER

En milliers d'euros	2019	2018
Reprises sur provisions	-	-
Revenus des comptes courants consentis aux filiales	999	1 772
Plus-values sur reventes de valeurs mobilières de placement	-	-
Différences positives de change	0	2
Revenus des créances commerciales et comptes bancaires	135	545
Autres produits financiers	-	139
Produits financiers	**1 134**	**2 458**
Dotations financières aux provisions	(4 700)	-
Intérêts des comptes courants	-	-
Intérêts sur comptes bancaires	(567)	(604)
Intérêts sur emprunts obligataires	(6 893)	(10 158)
Intérêts sur emprunts bancaires	(657)	(3 714)
Différences négatives de change	(2)	(4)
Moins-values sur reventes de valeurs mobilières de placement	-	(38)
Autres charges financières	-	-
Charges financières	**(12 819)**	**(14 517)**
Résultat financier	**(11 685)**	**(12 059)**

Au 31 décembre 2018, les intérêts sur emprunts obligataires comprennent un montant de 2.5 millions d'euros suite au remboursement anticipé de la tranche 3 de l'emprunt euro PP1 d'une valeur nominale de 15 millions d'euros le 19 décembre 2018.

Le 19 décembre 2019, la tranche 1 de l'emprunt PP1 a fait l'objet d'un remboursement de 28.5 millions d'euros conformément au plan de remboursement initial. Les intérêts relatifs à cette tranche ont représenté 1.3 millions d'euros sur l'exercice 2019.

Note 10. RESULTAT EXCEPTIONNEL

En milliers d'euros	2019	2018
Produit de cession des immobilisations	0	0
Subvention d'équipement	108	88
Reprises sur provisions et dépréciations	-	-
Reprises sur amortissements	-	-
Autres produits exceptionnels	17 617	147
Produits exceptionnels	**17 726**	**235**
VNC des immobilisations cédées	(0)	-
Dotations aux provisions et dépréciations	-	-
Dotations aux amortissements	-	-
Autres charges exceptionnelles	(378)	(2 343)
Charges exceptionnelles	**(379)**	**(2 343)**
Résultat exceptionnel	**17 347**	**(2 108)**

Le poste « Autres produits exceptionnels» se compose essentiellement de l'indemnité reçue dans le cadre d'un litige avec GRDF pour 17,6 millions d'euros.

Note 11. IMPÔTS

Pour l'exercice 2019, le calcul et la décomposition de la charge d'impôt, au taux normal de 33.33%, et du résultat net de l'exercice sont présentés ci-dessous :

En milliers d'euros	Resultat avant impôt	Impôt							Résultat net	
		Théorique au taux normal	Retraitements fiscaux	Reports déficitaires propres à imputer	Reports déficitaires base élargie à imputer	Déficits et retraitements intégration	Dû au taux normal	Contributions sur l'impôt	Théorique	Comptable
Resutat courant	(68 221)	(22 740)	4 131	-	-	-	(18 609)	-	(68 221)	(68 221)
Résultat exceptionnel	17 347	5 782	-	-	-	-	5 782	-	17 347	17 347
Participation des salariés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres éléments impots	(162)	-	-	-	-	-	-	-	(162)	(162)
TOTAL	**(51 035)**	**(16 958)**	**4 131**	-	-	-	**(12 826)**	-	**(50 873)**	**(51 035)**

L'impôt sur les sociétés de 2019 correspond à des régularisations d'impôts sur les sociétés des exercices précédents pour 0.2 millions d'Euros. La charge d'impôt 2019 est nulle, l'exercice 2019 ayant abouti à une perte fiscale de -38.8 millions d'euros.

Concernant l'information relative à l'intégration fiscale, se reporter à la Note 22 – Situation Fiscale.

Note 12. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

12.1 Valeur brute des immobilisations incorporelles et corporelles

En milliers d'euros	31/12/2018	Périmètre	Aug.	Dim.	Transfert	31/12/2019
Fonds de commerce		12 413	181 069	-	-	193 482
Coûts d'acquisition des clients	276 965	33 360	83 019	-	-	393 344
Logiciels, autres immobilisations incorporelles	66 560	13 039	6 803	-	445	86 848
Immobilisations en cours	2 318	1 689	7 558	-	(445)	11 120
Immobilisations incorporelles	**345 843**	**60 502**	**278 449**	**-**	**-**	**684 794**
Installations générales, agencements et divers	2 229	322	2 745	-	-	5 296
Matériel de bureau, informatique et mobilier	5 104	505	2 706	(1)	-	8 314
Immobilisations en cours	1 665	-	2 646	-	-	4 310
Immobilisations corporelles	**8 998**	**826**	**8 097**	**(1)**	**-**	**17 920**
Immobilisations brutes	**354 841**	**61 328**	**286 545**	**(1)**	**-**	**702 714**

La colonne périmètre inclut les augmentations d'immobilisations provenant des fusions avec Total Spring France et TEGAZ avec effet rétroactif au 01/01/2019.

Les immobilisations incorporelles en cours au 31/12/2019 concernent essentiellement les coûts relatifs à l'installation et au paramétrage de logiciels, pour la partie qui est encore en développement et non encore amortie.

Les immobilisations corporelles en cours au 31/12/2019 concernent les coûts relatifs à des projets d'innovation développés au sein de la société.

12.2 Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles

Les amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles se détaillent ainsi :

En milliers d'euros	31/12/2018	Périmètre	Aug.	Dim.	Transfert	31/12/2019
Fonds de commerce	-	(12 413)	-	-	-	(12 413)
Coûts d'acquisition des clients	(205 025)	(1 943)	(47 050)	-	-	(254 018)
Logiciels, autres immobilisations incorporelles	(50 451)	(10 586)	(10 527)	-	-	(71 564)
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	**(255 476)**	**(24 942)**	**(57 577)**	**-**	**-**	**(337 996)**
Installations générales, agencements et divers	(671)	(108)	(487)	-	-	(1 265)
Matériel de bureau, informatique et mobilier	(2 368)	(168)	(1 822)	1	-	(4 358)
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	**(3 039)**	**(275)**	**(2 309)**	**1**	**-**	**(5 623)**
Amortissements et dépréciations	**(258 515)**	**(25 218)**	**(59 887)**	**1**	**-**	**(343 619)**
Dont amortissements linéaires	*(258 515)*	*(25 218)*	*(59 887)*	*1*	-	*(343 619)*
Dont amortissements dégressifs	-	-	-	-	-	-
Dont dépréciations	-	-	-	-	-	-

La colonne périmètre inclut les augmentations d'amortissements provenant des fusions avec Total Spring France et TEGAZ avec effet rétroactif au 01/01/2019.

Note 13. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

13.1 Valeur brute des immobilisations financières

En milliers d'euros	31/12/2018	Périmètre	Aug.	Dim.	31/12/2019
Titres de participation	421 396	2	54 137	-	475 535
Fiducie	13	-	-	-	13
Titres de participation	**421 409**	**2**	**54 137**	**-**	**475 548**
Créances rattachées à des participations	**46 142**		**55 586**		**101 728**
Autres titres immobilisés	-				-
Autres prêts	-	33	246	(172)	108
Dépôts et garanties	11 357	390	24 616	(33 407)	2 956
Actions propres	54				54
Autres immobilisations financières	**11 411**		**24 863**	**(33 578)**	**3 118**
Immobilisations financières brutes	**478 962**	**2**	**134 585**	**(33 578)**	**580 395**

L'augmentation des titres de participation est principalement liée à l'augmentation de capital de Quadran dans le cadre du complément de prix d'acquisition.

Les créances rattachées à des participations ont augmenté principalement avec le financement des travaux de construction de la centrale de Landivisiau via la société Total Direct Energie Génération.

Les autres prêts sont des prêts accordés aux salariés pour souscrire à des actions du groupe Total dans le cadre des augmentations de capital réservées au personnel.

13.2 Provisions pour dépréciation des immobilisations financières

En milliers d'euros	31/12/2018	Dotation	Reprise		31/12/2019
			utilisée	non utilisée	
Participations	13 994	100	-	-	14 094
Créances rattachées à des participations	8 961	4 600	-	-	13 561
Provisions sur immobilisations financières	**22 955**	**4 700**	**-**	**-**	**27 655**

Les titres de Direct Energie Belgium ont été dépréciés pour 25.000 Euros et les titres de Direct Energie Services ont été dépréciés pour 74.999 Euros, ramenant la valeur de ces titres à zéro.

Le compte courant avec Direct Energie Belgium a fait l'objet d'une dépréciation complémentaire de 4.6 millions d'Euros. En 2018, cette provision représentait 9,0 millions d'Euros.

Note 14. STOCKS ET EN-COURS DE PRODUCTION

En milliers d'euros	31/12/2018	Périmètre	Aug.	Dim.	31/12/2019
Stocks de fournitures consommables	34 687		76 774	(44 634)	66 827
Stocks de marchandises	47 328		103 984	(74 866)	76 446
Stock - valeur brute	**82 015**	**-**	**180 758**	**(119 500)**	**143 273**
Dépréciation du stock de fournitures consommables	-	-		-	-
Dépréciation du stock de marchandises	-	-		-	-
Stock - valeur nette	**82 015**	**-**	**180 758**	**(119 500)**	**143 273**

Le stock de fournitures consommables est composé des certificats de capacités relatifs à l'année 2020 pour 66.8 millions d'euros

Le stock de marchandises est constitué uniquement de gaz.

Note 15. CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION

15.1 Créances clients et comptes rattachés

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Créances clients	541 903	270 495
Clients - factures à établir	684 848	472 227
Créances clients et comptes rattachés - valeur brute	**1 226 751**	**742 723**
Dépréciation des créances clients	(93 242)	(45 230)
Créances clients et comptes rattachés - valeur nette	**1 133 509**	**697 493**

Concernant les factures à établir des clients, la Société propose à ses clients une offre commerciale de mensualisation des paiements (montant mensuel fixe) lui permettant de lisser ses dépenses sur l'année.

Avec cette offre, la Société ne facture le client qu'une fois par an lors de sa relève de compteur et effectue une régularisation du plan de mensualisation le cas échéant. Au 31 décembre 2019, la Société a comptabilisé les mensualités payées par ces clients et déterminé également l'équivalent des factures qui auraient été émises pour les périodes correspondantes : le net de ces deux montants est présenté au sein de la rubrique « Factures à établir ».

La variation des provisions pour dépréciations des créances clients se présente ainsi :

En milliers d'euros	31/12/2018	Périmètre	Dotation	Reprise		31/12/2019
				utilisée	non utilisée	
Dépréciation des créances clients	45 230	16 599	34 873	(3 461)	-	93 242

Les montants reportés dans la colonne périmètre correspondent aux provisions reconnues dans les sociétés Total Spring France et TEGAZ au 1er janvier 2019 lors de la fusion.

15.2 Charges constatées d'avance

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Energie payée non encore livrée	86 885	4 318
CEE facturés non encore livrés	351 700	56 660
Charges générales diverses constatées d'avance	4 101	2 150
Charges constatées d'avances	**442 686**	**63 128**

15.3 Frais d'émission d'emprunt à étaler

En milliers d'euros	31/12/2018	Aug.	Dim.	31/12/2019
Frais d'émission emprunt à étaler	549	-	(181)	368
Charges à répartir sur plusieurs exercices	**549**	**-**	**(181)**	**368**

Les frais d'émission d'emprunt à étaler se composent des frais d'émission d'emprunts obligataires pour un montant net de 0,4 millions d'euros à la clôture, qui sont amortis en mode linéaire sur la durée de chaque tranche.

15.4 Etat des échéances des créances

En milliers d'euros	31/12/2019	< 1 an	> 1 an
Créances rattachées à des participations	101 728	101 728	
Autres prêts	108	108	
Dépôts de garantie	2 956	27	2 929
Immobilisations financières hors participations	**104 792**	**101 863**	**2 929**
Fournisseurs, avances et acomptes versés sur commande	49 924	49 924	
Clients et comptes rattachés	1 226 751	1 226 751	
Personnel, sécurité sociale et autres organismes sociaux	61	61	
Etat - Taxes sur la valeur ajoutée	293 584,95736	293 585	
Etat - Autres impôts et taxes	787	787	-
Débiteurs divers	10 997,70111	10 998	
Créances	**1 582 106**	**1 582 106**	**-**
Charges constatées d'avance	**442 686**	**442 434**	**252**
Frais d'émission emprunts à étaler	**368**	**136**	**232**
Total	**2 129 952**	**2 126 539**	**3 413**

15.5 Produits à recevoir

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Clients - factures à établir	684 848	472 227
Etat - produits à recevoir	-	-
Divers - produits à recevoir	9 040	14 572
Produits à recevoir	**693 887**	**486 799**

Les produits à recevoir divers comprennent notamment :

- les montants en attente de compensation par la Commission de Régulation de l'Energie dans le cadre des dispositifs de Tarif de Première Nécessité (TPN) pour l'électricité pour un montant de 0.7 millions d'euros, de Tarif Spécial de Solidarité (TSS) pour le gaz pour 0.6 millions d'euros et de compensation des surcoûts liés aux achats de Biométhane pour 0.7 millions d'euros, chèques énergie pour 0.4 millions d'euros.
- la part acheminement des créances irrécouvrables du quatrième trimestre 2019 en attente de compensation par Enedis et GRDF pour 1.3 millions d'euros
- Le produit à recevoir d'un montant total de 5.3 millions d'euros au titre de peines et soins relatifs à des périodes antérieures au 31 décembre 2017.

Note 16. DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Comptes bancaires	184 119	209 766
Appels de marge	58 163	30 088
Disponibilités	**242 282**	**239 854**

Les appels de marge correspondent aux avances sur engagements d'achats et ventes à terme auprès de nos contreparties.

Note 17. CAPITAUX PROPRES

17.1 Variation des capitaux propres

En milliers d'euros	31/12/2018	Affectation résultat	Résultat de l'exercice	Variation Capital	Variation subv. Investissement	31/12/2019
Capital social	4 657	-	-	507	-	5 165
Prime d'émission	200 558	-	-	64 629	-	265 187
Prime de fusion	-	-	-	-	-	-
Réserve légale	452	14	-	-	-	466
Report à nouveau	154 183	35 221	-		-	189 404
Résultat de la période	35 235	(35 235)	(51 035)	-	-	(51 035)
Subv. d'investissement	551	-	-	-	113	664
Capitaux propres	**395 636**	**-**	**(51 035)**	**65 137**	**113**	**409 850**

L'augmentation des primes d'émission en 2019 sont liés aux événements suivants :

- 10.6 millions d'euros lors de l'apport des titres Total Spring France en mars 2019,
- 31.4 millions d'euros lors du versement du complément de prix des titres Quadran en mars 2019 par émission de titres de la Société,
- 22.7 millions d'euros lors du versement du complément de prix des titres Quadran en aout 2019 par émission de titres de la Société.

17.2 Evolution du capital social

Le capital social est composé au 31 décembre 2019 de 51 645 587 actions ordinaires de même catégorie d'une valeur nominale de 0.1 euro chacune. Le capital social est entièrement libéré. La Société n'a émis ni autorisé aucune action de préférence.

Note 18. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En milliers d'euros	31/12/2018	Périmètre	Dotation	Reprise		31/12/2019
				utilisée	non utilisée	
Provisions pour risques	70 598	2 901	432 635	(200 379)	(20 874)	284 882
Provisions pour charges	1 925	1 077	1 066	-	-	4 068
Provisions pour risques et charges	**72 524**	**3 978**	**433 701**	**(200 379)**	**(20 874)**	**288 951**
Dont exploitation	*72 524*	*3 978*	*433 701*	*(200 379)*	*(20 874)*	*288 951*
Dont financier	-	-	-	-	-	-
Dont exceptionnel	-	-	-	-	-	-
Dont report à nouveau	-	-	-	-	-	-

La colonne périmètre inclut les augmentations de provisions provenant des fusions avec Total Spring France et TEGAZ avec effet rétroactif au 01/01/2019.

Certificats d'économie d'énergie (cf. note 1.4) et garanties d'origine

Au cours de l'exercice 2019, une dotation complémentaire de 359.5 millions d'euros a été comptabilisée concernant les certificats d'économies d'énergie et une reprise de 199.0 millions d'euros a été enregistrée, portant la provision au 31/12/2019 à 200.0 millions d'euros contre 37.5 millions d'euros au 31/12/2018.

Au cours de l'exercice 2019, une dotation complémentaire de 10.3 millions d'euros a été comptabilisée concernant les garanties d'origine et une reprise de 10.5 millions d'euros a été enregistrée, portant la provision au 31/12/2019 à 2.0 millions d'euros contre 2.3 millions d'euros au 31/12/2018.

Certificats de capacités (cf. note 1.4)

Au cours de l'exercice, une reprise de provision nette de -0.8 millions d'euros a été constituée au titre des certificats de capacités 2019.

Provision pour contrats déficitaires sur capacités d'interconnexions gazières

Une provision pour contrat déficitaire d'un montant de 31,6 millions d'euros avait été constituée durant l'exercice 2016 au titre des contrats portant sur la réservation, à compter de fin 2011, de capacités d'importation de gaz via la Belgique, pour des durées s'étendant au maximum jusqu'en 2027.

La provision a été dotée à hauteur de 2.4 millions d'euros durant l'exercice 2019 contre une reprise de 4.3 millions d'euros en 2018. Le montant de la provision s'élève à 23.1 millions d'euros à fin 2019.

Autres provisions pour risques

Le produit à recevoir d'un montant total de 5.3 millions d'euros au titre de peines et soins relatifs à des périodes antérieures au 31 décembre 2017 a été provisionné en 2018 pour le même montant. Le montant de cette provision reste inchangé au 31 décembre 2019.

Une provision pour risques de 3.3 millions d'euros a été reconnue dans le cadre d'un litige entre ENEDIS et la société Total Spring France.

Une provision pour risques sur les factures à établir de la société Total Spring France a été enregistrée pour 4.3 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Une provision pour risques sur indemnités de fin de contrat de prestation a été reconnue pour 2.0 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Provisions pour charges

Les provisions pour charges correspondent aux provisions pour avantages du personnel de la Société s'élèvent à 4.1 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre 1.9 millions d'euros à fin 2018.

Note 19. DETTES FINANCIERES

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Autres emprunts obligataires	**140 583**	**169 135**
Concours bancaires	489 587	4 710
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit	**489 587**	**4 710**
Autres emprunts	288 021	160 875
Dettes financières diverses	22 363	65 400
Emprunts et dettes financières divers	**310 384**	**226 274**
Dettes financières	**940 555**	**400 119**

Les concours bancaires sont composés des soldes créditeurs de banques et des intérêts courus à payer.

Le poste « autres emprunts » comprend un emprunt auprès de TOTAL SA pour un montant de 288 millions d'euros. Au 31 décembre 2018, cet emprunt s'élevait à 160 millions d'Euros.

Les dettes financières diverses se composent principalement des comptes courants créditeurs avec les filiales de la Société pour 21.1 millions d'euros en 2019 (7.9 millions d'euros en 2018).

Note 20. DETTES DIVERSES ET COMPTES DE REGULARISATION PASSIF

20.1 Dettes diverses

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Fournisseurs	329 343	274 559
Fournisseurs - factures non parvenues	567 979	266 228
Clients créditeurs	27 131	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	**924 453**	**540 787**
Dettes fiscales	668 960	323 390
Dettes sociales	14 821	11 061
Dettes fiscales et sociales	**683 781**	**334 450**
Dettes sur immobilisations	307	3 121
Autres dettes	65	13
Dettes diverses	**1 608 607**	**878 372**

Les clients créditeurs n'étaient pas présentés de manière séparée en 2018.

20.2 Produits constatés d'avance

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Prestations de service	-	-
Franchise de loyer	1 098	510
Vente d'énergie	12 546	1 093
Produits constatés d'avance	**13 644**	**1 603**

20.3 Différences d'évaluation sur instruments de trésorerie - passif

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Gains enregistrés sur opérations à terme d'électricité	(20 011)	38 672
Pertes enregistrées sur opérations à terme de gaz	(12 911)	(1 624)
Gains enregistrés sur opérations à terme de CO2	622	280
Différences d'évaluation sur instruments de trésorerie passif	**(32 299)**	**37 328**

Ce poste est relatif à l'application du règlement ANC 2015-05 (cf. note 1.11), y sont enregistrés les dénouements techniques propres au fonctionnement des marchés réglementés et réalisés au cours de l'exercice (dénouement en cascade « cascading », ajustement de résultat « P&L adjustment » et compensation « netting ») jusqu'à la date de livraison des produits, qui déclenche leur reprise au compte de résultat.

20.4 Ventilation des dettes par échéances

En milliers d'euros	31/12/2019	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
Autres emprunts obligataires	140 583	16 083	124 500	
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit	489 587	489 587		
Emprunts et dettes financières divers	310 384	22 384	288 000	
Dettes financières	**940 555**	**528 055**	**412 500**	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	924 013	924 013		
Dettes fiscales et sociales	683 821	683 821		
Dettes sur immobilisations	307	307		
Autres dettes	65	65		
Dettes diverses	**1 608 207**	**1 608 207**	-	-
Produits constatés d'avance	**13 644**	13 373	**271**	-
Différences d'évaluation sur instruments de trésorerie passif	**(32 299)**	(32 101)	**(198)**	-
Total	**2 530 108**	**2 117 535**	**412 573**	-

20.5 Charges à payer

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Founisseurs - factures à recevoir	567 979	266 228
Dettes fiscales et sociales	17 210	11 382
Autres charges à payer	-	-
Charges à payer	**585 189**	**277 610**

Note 21. ENGAGEMENTS HORS-BILAN

21.1 Engagements d'achats et de ventes d'énergie

Afin d'ajuster ses approvisionnements et couvrir les consommations de ses clients, la Société conclut des contrats fermes ou optionnels d'achats à terme et de vente à terme d'électricité et de gaz sur le marché de gré à gré ou sur un marché organisé.

Au 31 décembre 2019 les engagements résultant de ces contrats sont les suivants :

Notionnels en k€	31/12/2019	< 1 an	> 1an et < 5ans	> 5 ans
Engagement net sur opération électricité	1 640 299	1 303 200	337 099	-
Engagement net sur opération gaz	83 181	59 893	23 289	-

Notionnels en GWh	31/12/2019	< 1 an	> 1an et < 5ans	> 5 ans
Engagement net sur opération électricité	34 864	28 125	6 739	-
Engagement net sur opération gaz	3 865	2 581	1 284	-

Au 31 décembre 2018 les engagements résultant de ces contrats étaient les suivants :

Notionnels en k€	31/12/2018	< 1 an	> 1an et < 5ans	> 5 ans
Engagement net sur opération électricité	851 981	761 542	90 439	-
Engagement net sur opération gaz	278 922	236 565	42 357	-

Notionnels en GWh	31/12/2018	< 1 an	> 1an et < 5ans	> 5 ans
Engagement net sur opération électricité	20 130	17 735	2 395	-
Engagement net sur opération gaz	12 703	10 581	2 122	-

La juste valeur de ces instruments est la suivante :

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Juste valeur des opérations à terme	(61 990)	400 497
Juste valeur des option d'achat	-	-

21.2 Cautions et nantissements

En milliers d'euros	31/12/2019	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
Garanties Bancaires sur contrats énergie marché organisé	58 500	58 500	-	-
Garanties Bancaires sur contrats énergie OTC	45 450	45 450	-	-
Garanties Bancaires ARENH	122 342	48 630	73 712	
Garanties Bancaires liées au réseau	26 814	26 414	-	400
Autres garanties bancaires	2 136	1 200	733	202
Total	255 242	180 194	74 445	602

Les garanties bancaires sur contrats énergie marché organisé représentent des garanties émises envers les contreparties financières de la Société sur les achats et reventes à terme d'énergie.

Les garanties bancaires sur contrats énergie OTC représentent des garanties émises envers les contreparties industrielles de la Société concernant les contrats long-terme mis en place et qui couvrent principalement des garanties de paiements.

Les garanties bancaires liées au réseau correspondent aux cautions émises envers les responsables des réseaux de transport et de distribution d'énergie, pour couvrir le risque de défaut de la Société en tant qu'acteur sur les réseaux français.

21.3 Garantie émise dans le cadre du projet Landivisiau

La Société a émis le 15 juillet 2019 un cautionnement d'un montant de 275M€ au profit de la société Siemens AG dans le cadre de la signature du contrat EPC du projet Landivisiau.

Note 22. SITUATION FISCALE

22.1 Intégration fiscale

La Société avait opté depuis le 1er janvier 2008 pour le régime d'intégration fiscale constitué dans les conditions prévues à l'article 223A du CGI. Au titre de l'exercice 2018, le périmètre d'intégration fiscale était composé de Direct Energie, société de tête du groupe fiscal et de ses filiales intégrées Direct Energie Génération, 3CB, Quadran, Fonds Caraïbes, et La perrière.

Au titre de l'exercice 2019, l'intégration fiscale a été dissoute et remplacée par une intégration fiscale au niveau de la société mère de la Société : Total SA.

La convention d'intégration fiscale conduit les filiales du groupe fiscal à constater une charge d'impôt équivalente à celle qu'elles supporteraient en l'absence d'intégration fiscale.

22.2 Allègements de la dette future d'impôt

Le taux d'impôt retenu pour le calcul de la fiscalité différée de Total Direct Energie est de 31%.

		Impôts différés	
Situation au 31/12/2019	Base de calcul	Actif	Passif
Déficits reportables fiscalement	**140 593**	**43 584**	-
Déficits propres ancien groupe Total Direct Energie	140 351	43 509	
Déficit transféré de Total Spring France	7 978	2 473	
Déficit de base élargie utilisées par 3CB et Quadran	(7 735)	(2 398)	

Les déficits générés en 2019 par la Société sont utilisés au niveau de l'intégration fiscale de Total SA et ne sont pas inclus dans le tableau comme déficits propres utilisables par Total Direct Energie dans le futur.

Note 23. LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

En milliers d'euros	Valeur des titres		% capital	Capital	Autres capitaux	Avances	Chiffres	Résultat	Dividendes	
	Brut	Provision	détenu		propres	consenties	d'affaires		encaissés	
Total Direct Energie Génération	17 500	(13 257)	100%	1 500	(1 281)	14 311	817	(170)	-	*(1)*
Direct Energie Belgium	100	(100)	100%	100	(9 912)	25 348	42 395	8 992	-	*(1)*
Total Direct Energie CE Bayet	44 434	-	100%	42 000	9 439	-	42 157	(2 401)	-	*(1)*
Total Direct Energie CE Marchienne au Pont	38 280	-	100%	74 062	(25 982)	-	68 799	3 595	-	*(1)*
Direct Energie Services	75	(75)	100%	75	44	-	423	16	-	*(1)*
Quadran	373 033	-	100%	8 261	78 619	3 482	27 485	27 906	-	*(1)*
Vertigo	1 250	-	25%	267	7 269	1 987	274 770	6 236	-	*(2)*
Hetty	200	-	100%	200	(772)	501	-	(772)	-	*(1)*
Cono sur	2	-	100%						-	*(3)*
Ijenko	661	(661)	5%						-	*(3)*
	(4)	*(4)*	*(4)*							

(1) Comptes au 31/12/2018
(2) Comptes au 30/09/2019
(3) Aucun chiffre disponible
(4) Comptes de Total Direct Energie du 31/12/2019 pour les colonnes de valeur des titres er % de capital détenu

Les informations au titre des filiales et participations correspondent à celles du dernier bilan connu.

La société Ijenko a été déclarée en liquidation judiciaire en mai 2017.

Note 24. ELEMENTS RELATIFS AUX ENTREPRISES ET PARTIES LIEES

Les éléments relatifs aux entreprises liées et entreprises associées sont les suivants :

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Titres de participations	461 442	405 953
Créances rattachées à des participations	88 167	37 181
Provision sur créances rattachées à des participations	(13 561)	(8 961)
Créances clients et comptes rattachés	85 634	48 428
Autres créances	-	-
Emprunts et dettes financières divers	(628 173)	(167 924)
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(24 986)	(43 489)
Produits Intérêts des comptes courants groupe	999	1 772
Reprises financières sur provisions	-	-
Charges Intérêts des comptes courants groupe	(744)	(139)
Dotations financières aux provisions	(4 700)	-

Toutes les transactions significatives effectuées par Total Direct Energie SA avec des parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché.

Note 25. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Au titre de l'exercice 2019, les honoraires des commissaires aux comptes se sont élevés à 1.2 millions d'euros.

Note 26. REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Pour l'année 2019 la rémunération globale des dirigeants s'est élevée à 1 774 624.88 euros à laquelle s'ajoutent 6.040 euros d'avantages en nature.

Note 27. COMPTES CONSOLIDES

La Société est consolidée dans les comptes de la société TOTAL SA, sise 2 Place Jean Millier - 92400 Courbevoie.

Note 28. EVENEMENTS POST CLÔTURE

La crise du Covid-19 devrait entraîner un ralentissement de l'activité en 2020 sans remettre en cause la continuité d'exploitation de Total Direct Energie. Les salariés ont pu continuer à travailler à distance pour l'ensemble des fonctions de la société. Les principaux impacts attendus en 2020 sont les suivants :

- Baisse du chiffre d'affaire de la société liée à la baisse de la consommation d'énergie en France et à la baisse des acquisitions clients pendant la période de confinement,
- Pertes générées par la revente des longueurs sur les quantités d'approvisionnement d'énergie (du fait de la baisse de consommation) sur les marchés de commodités à des prix très déprimés.

TOTAL DIRECT ENERGIE

Société Anonyme au capital de 5 164 558,70 €
Siège social : 2 bis, rue Louis Armand
75015 Paris
442 395 448 RCS Paris

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE
EN DATE DU 30 JUIN 2020

Extrait

PROCES-VERBAL

Le 30 juin 2020,
A 10 heures,

[...]

1ÈRE RESOLUTION
(*Approbation des comptes sociaux et des charges non déductibles de l'exercice clos le 31 décembre 2019*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit Code, qui s'élèvent à un montant global de 102.628 euros. L'exercice 2019 étant déficitaire, la réintégration de ces dépenses n'a pas entraîné de charge d'impôts.

Cette résolution mise aux voix est votée à l'unanimité des actionnaires.

2ÈME RESOLUTION
(*Affectation du résultat de l'exercice et fixation du montant du dividende*)

L' Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes, constatant que le résultat net de l'exercice 2019 se traduit par une perte de 51.035.267,96 euros et que le report à nouveau bénéficiaire s'élève à la somme de 189.404.279,43 euros décide, sur la proposition du Conseil d'administration d'affecter la perte de la manière suivante :

(i) Affectation au poste « Report à nouveau » en totalité portant le montant du report à nouveau à 138.369.011,47 euros

Il est précisé qu'aucun versement de dividende ne sera effectué par la Société.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte du versement d'un dividende de 0,35 euros par actions le 5 juin 2018 au titre de l'exercice 2017, de 0,25 euros par action le 6 juin 2017 au titre de l'exercice 2016 et de 0,20 euros par action le 9 juin 2016 au titre de l'exercice 2015. Les dividendes versés en 2016, 2017 et 2018 étaient intégralement éligibles à l'abattement de 40% en application du 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts susmentionné.

Cette résolution mise aux voix est votée à l'unanimité des actionnaires.

3ÈME RESOLUTION
(*Approbation des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve expressément les termes de ce rapport.

Cette résolution mise aux voix est votée à l'unanimité des actionnaires.

[...]

10ÈME RESOLUTION
(Pouvoirs pour les formalités)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, confère tous pouvoirs à tout porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité ou autres qu'il appartiendra.

Cette résolution mise aux voix est votée à l'unanimité des actionnaires.

[...]

Pour extrait, certifié conforme



Sébastien Loux
Directeur Général

Société Anonyme au capital de 5 164 558,70 euros
Siège social : 2bis, rue Louis Armand 75015 Paris
442 395 448 R.C.S. Paris

Rapport de gestion et de gouvernement d'entreprise

TOTAL DIRECT ENERGIE

Exercice 2019

I. SOMMAIRE

I. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE 4

1.1. Evolution de l'activité de la société 4

1.2. Activité des principales filiales et des sociétés contrôlées par branches d'activité 7

1.3. Faits marquants survenus au cours de l'exercice 9

II. EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE 11

III. INVESTISSEMENT ET ACTIVITES EN MATIERES DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT 11

IV. PERSPECTIVES 12

4.1 Principaux risques et incertitudes 12

4.1.1 Les risques règlementaires et juridiques 13

4.1.2 Les risques relatifs à l'activité de la société 13

4.1.3 Autres risques 14

4.2 Dispositif de contrôle interne 15

4.3 Evolution prévisible de la situation de la société et perspectives d'avenir 16

V. FILIALES ET PARTICIPATIONS 16

5.1 Prises de participations 16

5.2 Sociétés contrôlées 17

5.3 Cession de participations 18

VI. SUCCURSALES ET ETABLISSEMENTS SECONDAIRES 18

VII. PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS 18

7.1 Comptes sociaux 18

7.2 Résultat de l'exercice et analyse de l'évolution des résultats 19

VIII. INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT 20

IX. AFFECTATION DU RESULTAT 21

9.1 Proposition d'affectation du résultat 21

9.2 Dividendes : montant – acompte sur dividendes – régime fiscal des dividendes 21

9.3 Dividendes : rappel des distributions lors des trois derniers exercices 22

9.4 Capitaux propres 22

9.5 Dépenses non déductibles fiscalement 22

9.6 Prets interentreprises CONSENTIS à moins de trois ans consentis par la société 22

X. TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES 22

XI. REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL 23

XII. COMMISSAIRES AUX COMPTES 24
12.1 Contrôle des commissaires aux comptes 24
12.2 Situation des mandats des commissaires aux comptes 24
XIII. MANDATAIRES SOCIAUX 25
13.1 Composition du Conseil d'administration - Liste des mandats sociaux 25
13.2 Situation des mandats des administrateurs 26
13.3 Rémunération des mandataires 26
13.3.1 Attribution d'options d'achat d'actions et d'actions gratuites des dirigeants 26
13.3.2 Rémunération des Administrateurs 27
XIV. CONVENTIONS 27
XV. DELEGATIONS DE COMPETENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN MATIERE D'AUGMENTATION, OU DE REDUCTION DE CAPITAL OU DE PROGRAMME DE RACHAT 27

RAPPORT DE GESTION
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la société TOTAL DIRECT ENERGIE (la « **Société** ») au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

PARTIE I : ACTIVITE DE LA SOCIETE

I. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Le Groupe Total Direct Energie (le « **Groupe** » ou le « **Groupe Total Direct Energie** ») constitué de la société Total Direct Energie et de ses filiales, est un acteur global sur le marché de l'énergie (électricité et gaz) en France. Le Groupe intervient sur tous les segments de ce marché (clients particuliers, professionnels, entreprises et collectivités) et poursuit une stratégie d'intégration verticale pour être présent sur toute la chaîne de valeur, de la production jusqu'aux services liés à l'énergie au sein du foyer.

L'essentiel de l'activité du Groupe est porté directement par la Société. Compte tenu de l'intégration de la Société dans le périmètre de consolidation du groupe TOTAL à compter du 6 juillet 2018, la Société publie désormais des comptes individuels. Les développements ci-après concernent donc avant tout l'activité de la Société (section 1.1.), l'activité des filiales principales étant plus spécifiquement décrite dans le cadre du présent rapport de gestion à la section 1.2. L'organigramme du Groupe vous est présenté en Annexe.

1.1. EVOLUTION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

Premier acteur alternatif français de l'énergie, la société Total Direct Energie est l'un des premiers opérateurs indépendants sur le marché français de la fourniture d'électricité et de gaz naturel.

L'ambition du Groupe Total, actionnaire à 100% de la Société, est de devenir la major de l'énergie responsable et de fournir au plus grand nombre une énergie plus abordable, plus disponible et plus propre. La Société est rattachée au secteur Integrated Gas, Renewables & Power du Groupe qui porte l'ambition de Total dans les activités en croissance des chaînes intégrées du gaz et de l'électricité bas carbone, ainsi que dans les activités contribuant à la neutralité carbone.

Cette ambition s'est notamment accompagnée par la mise en place en 2019 d'une nouvelle organisation pour les activités de commercialisation d'électricité et de gaz en France en regroupant au sein d'une même entité juridique et sous une seule organisation rebaptisée Total Direct Energie, les activités de Direct Energie d'une part, et de Total Spring France (auparavant détenue à 100% par Lampiris, elle-même détenue à 99,9% par Total Holdings France) et de Total Energie Gaz (auparavant détenue à 100% par Total Gaz Electricité Holdings France, elle-même détenue à 100% par Total Holdings France) d'autre part.

Au 31 décembre 2019, le parc clients de la Société s'élevait ainsi à 4,4 millions de sites clients en France, contre environ 3 millions de sites en France au 31 décembre 2018.

ACTIVITE DE VENTE D'ENERGIE

L'activité « Commerce » de la Société recouvre la commercialisation d'offres de fourniture d'électricité et de gaz, ainsi que des prestations de services à valeur ajoutée à destination des consommateurs particuliers, professionnels, des entreprises et des collectivités locales.

Pour atteindre ses objectifs et pour répondre au mieux aux attentes de ses clients, l'activité « Commerce » s'est organisée autour de deux directions commerciales, l'une dédiée aux clients particuliers et l'autre aux clients professionnels, entreprises et collectivités locales. Ces directions s'appuient sur la direction de la relation clients qui a pour mission d'assurer le bon déroulement du parcours client tout au long de sa présence chez Total Direct Energie (relation clients, fidélisation, activation, facturation, relance, etc.).

- **Les clients particuliers**

La Direction « Commerciale Particuliers » a pour mission la commercialisation d'offres de fourniture d'électricité et de gaz, ainsi que des prestations de services à valeur ajoutée à destination des consommateurs particuliers. A la fin de l'exercice 2019, la Société fidélisait plus de 3,7 millions de clients particuliers, contre plus de 2,5 millions au 31 décembre 2018. La Société se positionne ainsi comme le troisième acteur français sur ce secteur d'activité.

La Société développe des offres compétitives et des services innovants pour répondre aux questions et aux besoins des clients afin que le consommateur soit au centre de la révolution de l'énergie et co-construise avec la Société une énergie mieux consommée.

- **Les clients professionnels et grands comptes**

La Direction commerciale BtoB est structurée autour d'équipes spécialisées par typologie de clients : professionnels, entreprises et collectivités.

Les clients professionnels (artisans, commerçants, professions libérales et PME, comptant moins de 20 sites) sont la cible commerciale historique de Total Direct Energie. La gamme destinée aux professionnels comporte des offres d'électricité, de gaz naturel et des offres « duales » (électricité + gaz).

Les équipes Mid Market ont en charge les clients qui comptent de 1 à 200 sites en électricité et une consommation inférieure à 30 GWh en gaz. Ce sont des entreprises de type PME, petit industriel, ou petit tertiaire ayant un réseau de sites techniques, de boutiques ou d'agences, etc. Les offres pour ce segment couvrent aujourd'hui tous les marchés : en électricité de 3kVa aux plus gros sites télé-relevés ; en gaz toutes les classes de consommation jusque 30 GWh.

L'équipe Grands Comptes traite les sociétés ayant 200 sites et plus en électricité ou une consommation en gaz supérieure à 30 GWh. Total Direct Energie compte de très nombreux clients dans ce segment car la Société apporte une véritable expertise sur la gestion de ces clients « multi-sites », notamment pour les comptes regroupant plusieurs milliers de sites. Les offres sont toujours construites sur mesure, en fonction des caractéristiques techniques des sites, de l'usage de l'énergie et des besoins de gestion du client.

La direction commerciale compte aussi une équipe commerciale spécialisée et dédiée aux collectivités locales et aux établissements publics. Elle est rompue aux procédures de marché public et accompagne les collectivités dans leur démarche de mise en concurrence des postes énergie. Elle répond aux appels d'offres publics portant sur la fourniture d'électricité et de gaz naturel, qui se sont multipliés en 2014-2015 avec la fin des tarifs réglementés.

Pour finir, il y a une dernière équipe qui s'occupe de la gestion de nos partenaires de ventes (exclusifs ou non, sur le terrain ou en télévente) qui ont la possibilité d'adresser quasiment l'intégralité du marché avec des offres standards et sur mesure.

ACTIVITE DE NEGOCE ET D'OPTIMISATION

L'activité de négoce et d'optimisation du Groupe est réalisée par la direction « Energie » qui a pour missions principales, pour l'électricité et le gaz :

- de procéder aux actions de couverture sur les marchés des expositions générées par l'activité de fourniture et d'assurer à chaque instant l'équilibre entre les injections et les soutirages d'énergie sur les réseaux ; et
- d'optimiser les actifs en portefeuille (actifs de production électrique en gestion, stockages de gaz naturel, capacités d'interconnexions, flexibilités contractuelles, etc.).

1.2. ACTIVITE DES PRINCIPALES FILIALES ET DES SOCIETES CONTROLEES PAR BRANCHES D'ACTIVITE

Nous vous signalons qu'à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2019, notre Société est intégrée au sein du groupe Total et ne contrôle désormais plus aucune de ses filiales. Nous vous présentons dans les développements ci-dessous l'activité des principales filiales de la Société.

ACTIVITE DE PRODUCTION D'ELECTRICITE D'ORIGINE THERMIQUE

L'un des axes stratégiques du Groupe est l'activité de développement et l'exploitation d'installations de moyens de production d'électricité utilisant la technologie des cycles combinés gaz qui est déployée au sein des filiales de production du Groupe.

- **Le parc installé**

Le 30 décembre 2015, la Société a acquis sa première centrale à gaz située à Bayet et détenue par la société Total Direct Energie – Centrale Electrique Bayet, en exploitation commerciale depuis juillet 2011, pour un montant s'élevant à près de 45 millions d'euros. Cette centrale dispose d'une capacité installée d'environ 400 MW et d'un rendement à neuf d'environ 57% sur Pouvoir Calorifique Inférieur. En 2019, la centrale de Bayet a produit 1,1 TWh d'électricité contre 0,7 TWh en 2018.

Un an plus tard, le 30 décembre 2016, la Société poursuivait son intégration verticale en annonçant l'acquisition de 100% des titres de la société Marcinelle Energie, renommée Total Direct Energie – Centrale Electrique Marchienne au Pont pour un montant de près de 36,5 millions d'euros en valeur d'entreprise. Marcinelle Energie, ancienne filiale belge du groupe italien Enel, détient et exploite une centrale à cycle combiné gaz de 400MW à Marchienne-au-Pont en Belgique. En 2019, la centrale de Marcinelle a produit 1,6 TWh contre 1,3 TWh en 2018.

Avec ces deux centrales, le Groupe a confirmé sa stratégie d'intégration verticale avec une capacité globale de production de plus de 800MW. Cette présence renforcée à l'amont et à l'aval permet une meilleure couverture des conditions d'approvisionnement des parcs clients en France et en Belgique.

Plus récemment et depuis le 1er octobre 2019, les centrales thermiques de Toul et Pont sur Sambre, détenues à 100% par TOTAL SA, ont migré dans le périmètre d'équilibre de Total Direct Energie, dont elles dépendent désormais fonctionnellement. Total Direct Energie agit ainsi sur les marchés pour leur compte, leur permettant de bénéficier dès lors de l'accès aux marchés de gros de l'énergie et de son expertise en matière de gestion et d'optimisation de l'énergie. En 2019, la centrale de Toul a produit 1,67 TWh et la centrale de Pont sur Sambre 1,55 TWh.

- **Le parc en développement**

Le Groupe est fier de développer un projet de cycle combiné gaz à Landivisiau (Finistère), issu d'un appel d'offres et qui se trouve en phase finale de développement.

Pour développer ce projet, la société Total Direct Energie Génération (TDEG), filiale à 100% de la Société en charge du développement des projets de production d'énergie, a créé en avril 2012 la

société Compagnie Electrique de Bretagne (CEB) initialement détenue par Total Direct Energie Génération à hauteur de 60% et par Siemens Project Ventures (SPV) à hauteur de 40%.

Ce projet, partie intégrante du Pacte Electrique Breton, bénéficiera d'une prime de capacité annuelle indexée de 94 k€ / MW disponible sur une durée de 20 ans, prime qui garantit la rémunération de la capacité (elle ne sera pas cumulée avec la rémunération issue du futur marché de capacité) et qui viendra en complément des revenus tirés du marché de l'énergie. Conformément aux termes de l'appel d'offres et au Code de l'Energie, le 8 novembre 2018, la Compagnie Electrique de Bretagne a conclu avec la société EDF SA un « contrat de rémunération de la disponibilité du cycle combiné à gaz de Landivisiau ».

La Société a été autorisée le 10 janvier 2013 par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie à exploiter la centrale. Cette autorisation a été confirmée par le tribunal administratif de Rennes le 9 octobre 2015, et par la Cour administrative de Nantes dans une décision du 15 mai 2017. L'association Force 5 a formé un pourvoi contre cette décision en juillet 2017. Par une décision du 25 février 2019, le Conseil d'Etat a annulé l'arrêt de la Cour administrative d'appel de Nantes pour erreur de droit (absence d'intérêt à agir de l'association) et renvoyé le contentieux de cette autorisation devant ladite Cour. Statuant sur le fond de l'autorisation, la Cour administrative d'appel a confirmé la validité de l'autorisation. Cette décision a fait l'objet d'un pourvoi devant le Conseil d'Etat qui a, en mars 2020, renvoyé une question prioritaire de constitutionnalité posée par l'association Force 5 au Conseil Constitutionnel. Une décision est attendue courant 2020.

Le préfet du Finistère a quant à lui autorisé CEB à construire la centrale par arrêté du 9 septembre 2014. Cet arrêté a été confirmé par le tribunal administratif de Rennes le 23 juin 2017 et est dorénavant définitive. Puis la société CEB a obtenu le 30 janvier 2015 l'arrêté de dérogation d'espèce protégé (CNPN) permettant de déplacer les habitats de certaines espèces présentes sur le site.

Enfin, le 6 mai 2015, après avoir obtenu un avis positif de la commission d'enquête en charge de l'enquête publique conduite sur ce projet, la Compagnie Electrique de Bretagne s'est vue délivrée l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter relevant du régime des installations classées pour la protection de l'environnement. Cet arrêté a été confirmé par le tribunal administratif de Rennes le 27 octobre 2017 et par la Cour administrative d'appel de Nantes le 21 mai 2019. Cette décision a fait l'objet d'un pourvoi déposé par la même association, devant le Conseil d'Etat. Une décision est attendue courant 2020.

Suite à la conclusion, par la Compagnie Electrique de Bretagne, des contrats de raccordement et de renforcement avec les gestionnaires des réseaux de transport d'électricité (RTE) et de gaz (GRTgaz), et du contrat de construction de la centrale avec Siemens au premier semestre 2019, les travaux de la centrale ont été lancés au cours de l'été 2019 avec un objectif de mise en service au cours de l'hiver 2021-2022, hors risque de recours pouvant induire des décalages. Courant juillet 2019, le Groupe a également procédé au rachat de la participation de Siemens Project Ventures dans le capital de la société Compagnie Electrique de Bretagne, de sorte que la Compagnie Electrique de Bretagne est dorénavant une filiale à 100% du Groupe.

ACTIVITE DE PRODUCTION D'ELECTRICITE D'ORIGINE RENOUVELABLE

La société Total Quadran, filiale majoritairement détenue par la Société, porte le développement, l'exploitation et la maintenance d'installations de production d'électricité renouvelable. Cette société appartient à la Business Unit « GRP – Renewables » du groupe Total et n'est donc plus rattachée au périmètre « fonctionnel » de l'ensemble Total Direct Energie.

1.3. FAITS MARQUANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

POURSUITE DYNAMIQUE DE LA CONQUETE COMMERCIALE

Le Groupe a continué à enregistrer au cours de l'exercice 2019 une forte croissance de son parc client.

Au 31 décembre 2019 le parc client « particuliers » en France s'établit ainsi à près de 2 701 000 sites clients en électricité et 1 043 000 sites clients en gaz, ce qui représente des progressions de près de 20 % et 54 % par rapport aux parcs clients au 31 décembre 2018.

DECISION DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS DU 28 JANVIER 2019

Saisi par Total Direct Energie en 2017 afin de faire indemniser le préjudice subi du fait du transfert illicite des prestations de gestion de clientèle, le Tribunal de commerce de Paris a condamné GRDF le 28 janvier 2019 à payer à Total Direct Energie la somme de 17,6 MEUR. Total Direct Energie devra pour sa part rembourser à GRDF la somme qui lui a été versée pour la période du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2012 (soit 6 MEUR) en application de la décision du CoRDiS rendue le 18 juin 2018, une fois que celle-ci sera devenue définitive.

GRDF et Total Direct Energie ont fait appel de cette décision.

ECRETEMENT ARENH

Dans le cadre du mécanisme ARENH, la CRE a reçu un total de demande de 147 TWh pour l'année 2020 de la part de 73 fournisseurs d'électricité (hors fourniture des pertes des gestionnaires de réseau et hors filiales d'EDF), alors que le plafond législatif fixe à 100 TWh par an la quantité d'électricité allouée aux fournisseurs au prix de 42€ le MWh. La CRE a donc procédé à la répartition de ce volume de 100 TWh au prorata des demandes des fournisseurs à l'exception des filiales d'EDF qui ont été intégralement écrêtées (article R336-18 du code de l'énergie et délibération de la CRE du 30 octobre 2019). Cet écrêtement a entrainé une hausse des coûts d'approvisionnement pour le fournisseur alternatif qui a été répercutée dans l'augmentation des TRV électricité qui a eu lieu le 1er février 2020.

TRV ELECTRICITE

La délibération de la CRE du 7 février 2019 portant proposition des tarifs réglementés de vente d'électricité et censée refléter l'augmentation des coûts supportés par les fournisseurs alternatifs depuis le 1er janvier 2019 est entrée en vigueur le 1er juin 2019. Ce décalage temporel a entraîné un manque à gagner de 41 M d'euros en 2019 pour Total Direct Energie qui devrait être rattrapé sur les années 2020 et 2021.

EVOLUTION DE L'ACTIONNARIAT DE TOTAL DIRECT ENERGIE

A la date du 31 décembre 2019, le capital social s'établit à la somme de 5 164 558,70 euros, contre 4 657 393,40 euros en début de période.

Le 11 mars 2019, Total Direct Energie a émis 3 971 428 nouvelles actions au profit de la société Lampiris en contrepartie de l'apport de 100% des titres de sa filiale Total Spring France (cf. section suivante).

Par ailleurs, la société Lucia Holding a exercé, entre février et septembre 2019, 1 100 225 bons de souscription d'actions de la Société correspondant au solde des bons exerçables qu'elle avait reçus lors de l'opération d'acquisition en 2017 de la société Total Quadran, correspondant à l'émission de 1 100 225 actions nouvelles lesquelles ont été intégralement cédées à Total SA.

Enfin, Total SA a racheté le solde des actions indisponibles encore détenues par Xavier Caïtucoli et Fabien Choné, les anciens Président Directeur Général et Directeur Général Délégué de la Société et de Sébastien Loux, actuel Directeur Général de la Société, portant ainsi le nombre d'actions détenues par Total SA à 47 672 345 au 31 décembre 2019.

RECOMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE

Suite à la démission du Président du Conseil d'administration, Xavier Caïtucoli, en septembre 2019, le Conseil d'administration de la Société est désormais composé de la manière suivante :

- Mr Philippe Sauquet, Directeur Général Gas, Renewables & Power, Président du Conseil d'administration ;
- Mme Namita Shah, Directrice Général People & Social Responsability du groupe Total, administrateur ;
- Mme Bernadette Baudier, Directrice Finances, administrateur.

Les détails sur l'évolution de la composition du Conseil d'administration sont précisés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant à la section 14.1 du présent rapport.

II. EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

CORONAVIRUS COVID-19

La crise du Covid-19 pourrait entraîner un ralentissement de l'activité en 2020 sans remettre en cause la continuité d'exploitation de Total Direct Energie. Les salariés ont pu continuer à travailler à distance pour l'ensemble des fonctions de la société. Les principaux impacts attendus en 2020 sont les suivants :

- Baisse du chiffre d'affaire de la société liée à la baisse de la consommation d'énergie en France et à la baisse des acquisitions clients pendant la période de confinement ;
- Pertes générées par la revente des longueurs sur les quantités d'approvisionnement d'énergie (du fait de la baisse de consommation) sur les marchés de commodités à des prix très déprimés.

MISE EN ŒUVRE DE LA CLAUSE DE FORCE MAJEURE DANS L'ACCORD-CADRE ARENH

Face à la baisse drastique de la consommation d'électricité engendrée par les mesures de confinement décidées par le gouvernement du fait de la pandémie de COVID-19, Total Direct Energie s'est vue contrainte de revendre massivement les volumes d'ARENH qu'elle avait commandé à un prix très inférieur à 42€/MWh. Afin de limiter les pertes subies, Total Direct Energie a notifié, le 27 mars 2020, EDF, la CRE et la Caisse des dépôts de la mise en œuvre des stipulations de l'Accord-cadre ARENH relatives à la force majeure.

Dans une ordonnance rendue le 20 mai 2020, le Tribunal de commerce a ordonné à EDF « de ne plus s'opposer à l'application de l'accord-cadre la liant à la SA TOTAL DIRECT ENERGIE » et « faire tout ce qu'il y a lieu en vue de parvenir à l'interruption de la cession annuelle d'électricité ». En application de cette ordonnance Total Direct Energie a obtenu la suspension de ses livraisons d'ARENH à compter du samedi 23 mai tout en réitérant sa proposition d'acheter à EDF des volumes d'électricité au prix de l'ARENH. EDF n'a pas donné suite à cette proposition et a fait appel de cette ordonnance.

EDF a notifié par courrier reçu le 5 juin 2020 à Total Direct Energie la résiliation de l'Accord-cadre ARENH dans un délai de 15 jours. Total Direct Energie a contesté cette résiliation et saisi le juge des référés. Le 15 juin 2020, Total Direct Energie a notifié à EDF, la CRE, la CDC et RTE la fin de l'évènement de force majeure et la reprise des livraisons d'ARENH le 17 juin 2020.

III. INVESTISSEMENT ET ACTIVITES EN MATIERES DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

La politique d'innovation de la Société est d'accompagner ses consommateurs par des initiatives concrètes et leur proposer des nouveaux services pour maîtriser leurs usages énergétiques.

Ces initiatives s'appuient sur les mutations profondes que connait le secteur de l'énergie. La transition énergétique, les compteurs communicants, la mobilité électrique et l'autoconsommation sont autant de fondamentaux et de nouvelles tendances qui modifieront radicalement le rapport des

consommateurs résidentiels et petits professionnels à leur énergie du quotidien, qu'elle soit électrique ou gaz. La recherche de l'efficacité énergétique pour s'inscrire dans une démarche environnementale et de maîtrise des coûts est également prévalente pour les acteurs professionnels.

En capitalisant sur un réseau de partenaires et sur les compétences R&D du groupe Total, la Société développe et expérimente des projets sur ces concepts et ces nouveaux usages.

Fort d'une communauté de plusieurs milliers de consommateurs proactifs et désireux de participer à cette démarche de co-construction, la Société a construit une méthode robuste et agile d'innovation. Elle propose des sessions d'échanges et de réflexion avec ses clients pour identifier des nouveaux cas d'usages répondant concrets. Les phases de développement des projets sont construites de manière à mettre en place très rapidement puis de manière itérative des versions afin que celles-ci soient testées par les utilisateurs. Enfin, la phase d'industrialisation peut être lancée après plusieurs itérations qui garantissent la mise en production au plus près des besoins clients.

Quelques projets concrets illustrent cette démarche : information en temps réel des consommateurs, conseils adaptés à partir d'algorithmes d'IA, pilotage des équipements électriques dans le foyer, logiciel personnalisé d'estimation du potentiel solaire, solutions de mobilité électrique, démarches globales d'efficacité énergétique auprès des professionnels.

Enfin, il est à noter une démarche forte de propriété intellectuelle à la fois en amont pour identifier les brevets ou les tendances d'innovation dans le secteur et également lors des phases de développement. La Société a ainsi déposé 6 brevets au cours de l'année 2019 sur ses différents projets d'innovation.

IV. PERSPECTIVES

4.1 PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

La diversité des activités du Groupe, dans un contexte très régulé, génère de nombreux risques, exogènes pour la plupart d'entre eux. La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats du Groupe ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis les principaux risques présentés ci-dessous.

4.1.1 LES RISQUES REGLEMENTAIRES ET JURIDIQUES

ENJEUX ET CONTRAINTES LIES AUX CHANGEMENTS LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES

Le marché de la fourniture de l'électricité et du gaz étant très réglementé tant au niveau national qu'européen, le Groupe est naturellement sensible à l'évolution du contexte législatif et réglementaire avec notamment les évolutions des tarifs réglementés de vente en amont et en aval.

Toute évolution défavorable du cadre règlementaire et juridique pourrait avoir un effet négatif sur la Société, son activité, sa situation financière, sa trésorerie, ses résultats et ses perspectives.

4.1.2 LES RISQUES RELATIFS A L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

RISQUES CLIENTS

Le Groupe est amené à effectuer des transactions (ventes ou achats) avec de nombreuses contreparties pour un montant global important.

La Société est exposée au risque d'impayés, accentué d'une part par un contexte économique en reprise qui affecte les capacités de paiement des clients, d'autre part par la caractéristique même du marché de masse auquel s'adresse la Société, qui génère une multitude de petites créances, difficiles à recouvrer à l'unité. La Société suit au quotidien l'encours clients et constate au besoin des dépréciations sur les créances qui présenteraient une probabilité de recouvrement trop faible. Au 31 décembre 2019, cette dépréciation des comptes clients représente 93.2 M€ (contre 45.2 M€ au 31 décembre 2018).

RISQUES DE MARCHE

La Société conclut des contrats d'achats et de ventes fermes d'énergie sur des marchés organisés ou avec des contreparties de gré à gré. Ces instruments dérivés entrent dans la gestion et l'optimisation de l'approvisionnement des clients et sont sensibles à la variation des prix de marché des matières premières, qui a une volatilité importante.

La Société a défini un cadre de gestion visant à limiter les conséquences des fluctuations des prix de marché mais reste néanmoins exposée aux risques liés notamment aux incertitudes pesant sur les positions ouvertes, aux impacts des variations sur les positions ouvertes résiduelles, au manque de liquidité ou de profondeur de marché.

RISQUES FINANCIERS

Suite au rachat par Total, la quasi-totalité des emprunts externes, notamment bancaires, ont été remboursés. Seules les souches obligataires, assorties de coupons à taux fixe, n'ont pas été remboursées. A date, elles totalisent 139.5M€ avec des échéances s'étalant de décembre 2020 à

décembre 2023. Les besoins de financement de la Société sont couverts par des prêts d'exploitation et des découverts mis à disposition par le Groupe Total via sa filiale Total Treasury.

La Société, en tant que fournisseur d'énergie à des consommateurs finaux, s'approvisionne en gaz et en électricité par la conclusion de contrats d'achats/reventes auprès d'une part de contreparties en gré à gré dont les opérations sont encadrées par des contrats cadre, et d'autre part sur le marché règlementé. Les instruments dérivés qui sont utilisés pour sécuriser la courbe de charge de façon dynamique dans le temps sont soumis au mécanisme des appels de marge destinés à couvrir quotidiennement les risques de défaillance des parties au contrat. Ces appels de marge, qui varient en fonction de l'évolution des prix de marché de gros dans un contexte volatile, sont principalement couverts par l'émission de garanties bancaires à 1ère demande et l'envoi de cash collatéral. La Société dispose en complément de lignes court terme mises à disposition par le Groupe Total pour y faire face.

RISQUES OPERATIONNELS

- **Risques industriels**

Le Groupe détient et exploite plusieurs installations de production d'électricité à cycle combiné gaz (cf. Section 1.2). Ce type d'installation industrielle est de nature à pouvoir porter atteinte significativement à l'environnement naturel ou humain, notamment en cas d'accidents, de catastrophes naturelles ou d'agressions externes, et à mettre en jeu la responsabilité civile, pénale et environnementale du Groupe.
La Société évalue à ce jour l'impact de ces risques industriels à zéro et n'a en conséquence pas doté de provision dans ses comptes.

- **Risques d'exploitation**

L'exploitation de la centrale de production de Landivisiau pourrait être retardée engendrant des dépassements de budgets et des pertes de recettes et pourrait conduire la Société à devoir trouver des sources d'approvisionnement alternatives qui pourraient être plus coûteuses en fonction de l'évolution des prix de marché.

- **Données personnelles**

Le Groupe dans le cadre de ses activités est amené à collecter de nombreuses données personnelles et notamment des données clients. Le traitement de ces données peut être soumis à différents risques : cyber attaque, vol, destruction, etc.
La sécurisation, la confidentialité et le respect de la réglementation concernant les données personnelles sont des préoccupations majeures pour le Groupe. Ce dernier a travaillé activement à la mise en œuvre du nouveau Règlement européen visant à renforcer la protection des données personnelles et la responsabilité des acteurs, applicable depuis mai 2018.

L'ensemble de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats du Groupe ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

4.1.3 AUTRES RISQUES

RISQUE DE DEFAILLANCE INFORMATIQUE

Dans le cadre de son activité, la Société utilise de nombreux outils informatiques et systèmes d'information et gère plusieurs bases de données importantes, concernant notamment ses clients, leur facturation, et aussi la gestion des approvisionnements (nominations sur les réseaux de transports, système de gestion des transactions, etc.).

En cas de sinistre affectant ces systèmes d'information et ces bases de données, l'activité de la Société pourrait s'en trouver perturbée, ce qui pourrait à terme avoir une incidence négative sur son activité, sa situation financière ou ses résultats.

4.2 DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE

Le processus de contrôle interne initié au sein du Groupe a pour objectif de prévenir, gérer et contrôler les principaux risques auxquels le Groupe se trouve exposés, en s'assurant de :

- La conformité aux lois et règlements ;
- L'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale ;
- Le bon fonctionnement des processus internes de la Société notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- La fiabilité des informations et opérations financières.

Afin de renforcer le dispositif de contrôle interne existant, Total Direct Energie a créé en 2017 la fonction « risques et contrôle interne » qui rapporte directement au Secrétaire Général. L'intégration des missions risques et contrôle interne au sein d'un même service permet de garantir une cohérence méthodologique, ainsi qu'une adaptation permanente et rapide du référentiel de contrôle interne au regard des risques et faiblesses détectés. Ces deux missions participent de façon complémentaire à la maîtrise des activités du Groupe.

Des procédures spécifiques sont mises en œuvre dans le cadre de l'élaboration des informations financières, notamment :

- Un système informatique comptable (SAP) adapté aux spécificités du Groupe ;
- Des process et points de contrôles concernant les activités financières et comptables (eg. opérations de rapprochement, suivis des provisions, gestion et valorisation des immobilisations, etc.) ;
- Un pôle Contrôle qui assure la maîtrise du processus budgétaire, des reportings mensuels et du suivi des investissements du Groupe.
- Des procédures au niveau de la trésorerie afin de gérer par exemple les appels de marges et la validation des paiements.

Le dispositif de contrôle interne a été renforcé courant 2019 avec la mise en conformité avec Sarbane Oxley sur les process les plus significatifs à savoir clôture comptable, ventes, trésorerie et energy management ainsi que sur la partie IT.

Par ailleurs, les activités de la Société s'effectuent dans le respect le plus strict des législations applicables ainsi que du Code de conduite du groupe TOTAL et sont encadrées par des procédures de conformité et de gestion des risques, notamment pour la prévention de la corruption, de la fraude et des infractions au droit de la concurrence, ainsi que pour la protection des données personnelles. Les programmes anticorruption et antifraude incluent des actions de reporting et de contrôle (missions et audits).

La cartographie des risques de corruption et de fraude liés à l'ensemble des activités de Total Direct Energie a été mise à jour en 2019.

4.3 EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le Groupe Total poursuit sa mise en œuvre de sa stratégie de croissance sur les chaines intégrées du gaz et de l'électricité bas carbone. La demande en électricité devrait croître fortement dans les décennies à venir, Total prévoit de continuer à saisir des opportunités d'investissements.

Total vise désormais près de 10 millions de sites B2B et B2C en Europe sur l'ensemble des segments et particulièrement 15% de parts de marché en France et en Belgique sur le segment résidentiel à horizon 2025.

V. FILIALES ET PARTICIPATIONS

L'activité des filiales principales de la Société a été exposée en vous rendant compte de l'activité de la Société.

Le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

5.1 PRISES DE PARTICIPATIONS

PRISES DE PARTICIPATION OU PRISES DE CONTROLE

La Société a regroupé les activités de commercialisation d'électricité et de gaz de Direct Energie, de Total Spring France et de Total Energie Gaz au sein d'une même entité juridique et sous une seule organisation en France.

L'opération de rapprochement juridique réalisée a été la suivante :

1. Apport des titres de Total Spring France par Lampiris à Total Direct Energie le 11 mars 2019. En contrepartie de cet apport, Total Direct Energie a procédé à une augmentation de son capital et Lampiris a reçu des actions de Total Direct Energie, dont elle est désormais un actionnaire minoritaire (environ 7,69%). La société Total Spring France a fait l'objet d'une fusion simplifiée avec Total Direct Energie, emportant transmission universelle de son patrimoine au profit de la société absorbante, à l'issue du délai d'opposition des créanciers le 11 avril 2019, et avec un effet rétroactif d'un point de vue comptable et fiscal au 1er janvier 2019.
2. Cession directe des titres Total Energie Gaz par Total Gaz Electricité Holdings France en faveur de Total Direct Energie le 1er juillet 2019, suivie de la fusion absorption de Total Energie Gaz dans Total Direct Energie à l'issue du délai d'opposition des créanciers le 1er août 2019 et avec effet rétroactif d'un point de vue comptable et fiscal au 1er janvier 2019.

En outre, le 25 juillet 2019, la société Total Direct Energie Génération a racheté les actions de la société Siemens Project Ventures sur la société Compagnie Electrique de Bretagne. La société Compagnie Electrique de Bretagne, initialement détenue par Direct Energie Génération à hauteur de 60% et par Siemens Project Ventures (SPV) à hauteur de 40%, appartient désormais à 100% à Total Direct Energie Génération.

Vous trouverez dans le tableau annexé à nos états financiers les informations relatives à l'activité et aux résultats des filiales de notre Société.

Nous vous signalons que notre Société n'a pris, au cours de l'exercice écoulé, aucune autre participation dans le capital d'une autre société.

PARTICIPATIONS CROISEES

Néant

REGULARISATION DE PARTICIPATIONS CROISEES

Néant

5.2 SOCIETES CONTROLEES

La Société ne contrôle aucune société au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

Notre Société n'est pas tenue d'établir un rapport de gestion groupe et des comptes consolidés en application des dispositions de l'article L. 225-100 du Code de commerce.

5.3 CESSION DE PARTICIPATIONS

Au cours de l'exercice écoulé, nous vous signalons que notre Société n'a cédé aucune participation.

VI. SUCCURSALES ET ETABLISSEMENTS SECONDAIRES

En application de l'article L.232-1 II du Code de commerce, nous vous informons que la société ne détient deux établissements secondaires situés :

- 5 impasse de l'Espéranto -le Solet
 44800 SAINT-HERBLAIN
- 117 allée des Parcs Iléna Park
 69800 SAINT-PRIEST

PARTIE III : RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

VII. PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur. Le bilan et le compte de résultat de l'exercice ainsi que le tableau des résultats prévu par l'article R.225-102 du Code de commerce ont été mis à votre disposition.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

La société n'établit pas de comptes consolidés.

7.1 COMPTES SOCIAUX

- **Bilan de la Société**

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

Montants en Euros	Montant (année N)	Montant (année N-1)
Capital social	5 164 558,70	4 657 393,40
Réserve légale	465 739,34	451 908,68
Capitaux propres	409 850 191,29	395 636 089,94
Total du bilan	3 229 307 736,00	1 785 582 106,55

- **Compte de résultat de la Société**

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

Montants en Euros	Montant (année N)	Montant (année N-1)
Chiffre d'affaires H.T.	7 331 873 932,42	4 780 390 181,64
Produits d'exploitation	7 416 359 629,09	4 850 607 300,34
Charges d'exploitation	-7 472 895 370,93	-4 798 661 290,57
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-56 535 741,84**	**51 946 009,77**
RESULTAT FINANCIER	-11 684 812,11	-12 059 016,77
Résultat courant avant impôt	**-68 220 553,95**	**39 886 993,00**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**17 347 136,99**	**-2 107 588,32**
Impôt sur les bénéfices	-161 851,00	-2 544 342,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	**-51 035 267,96**	**35 235 062,68**

7.2 RESULTAT DE L'EXERCICE ET ANALYSE DE L'EVOLUTION DES RESULTATS

Le chiffre d'affaires s'établit à 7 331,9 M€ contre 4 780,4 M€ au titre de l'exercice précédent.

Cette augmentation de 2 551,5 M€, soit 53%, s'explique principalement par :

- Une croissance du chiffre d'affaires global relatif à l'activité de fourniture d'électricité et de gaz de 1 639 M€ incluant une augmentation des refacturations d'acheminement de 330 M€ résultant principalement de la fusion de la Société avec les sociétés Total Spring France et Total Energie Gaz SA avec effet rétroactif au 1er janvier 2019 et de la progression dynamique du nombre de client en électricité et en gaz de la société et des volumes associés ;
- Une progression des taxes sur la consommation d'énergie faisant l'objet d'une refacturation au client final de 350 M€, principalement associée à la croissance significative des volumes vendus ;
- Une croissance de 333 M€ du chiffre d'affaires aux activités de gros, conséquence directe de la progression de la courbe de charge de la société, l'ayant amené à réaliser des reventes marché en augmentation dans le cadre de l'équilibrage de son bilan physique tout au long de l'année 2019, mais aussi de la contribution des volumes produits par les quatre centrales de production d'électricité détenues par le groupe Total (Bayet, Marchienne, Toul et Pont-Sur-Sambre). Total Direct Energie réalise en effet les opérations d'optimisation sur les marchés des volumes produits par ces centrales et non nécessaires à la courbe de charge de ses clients.
- Des ventes de CEE auprès d'entités du groupe Total pour 204M€ pour la première fois en 2019.

Le résultat d'exploitation 2019 est négatif de 56,5 M€ contre un résultat positif de 51,9 M€ en 2018, soit une baisse de 108,5 M€.

Cette forte progression s'explique par une baisse significative de la marge brute de 505,9 M€ en lien direct avec le retard pris dans l'ajustement des tarifs règlementés au cours de l'année 2019.

Les provisions clients ont augmenté de 48M€ en 2019 dont 16.6M€ provenant de l'augmentation de périmètre au moment des fusions TSF et TEG et d'une croissance du parc client.

Par ailleurs, les dotations nettes aux provisions pour risques et charges sont en croissance de 216.4 M€ en raison principalement de l'augmentation du périmètre suite aux fusions TSF et TEG pour 4M€ et de l'augmentation des provisions CEE pour 202M€.

Les charges de personnel augmentent de 14.7M€ suite aux fusions TSF et TEG et du renforcement des équipes afin d'accompagner le développement de l'activité.

Enfin, les autres charges d'exploitation progressent de 4.8M€ sous l'effet d'un accroissement des coûts marketing afin d'accompagner la croissance des acquisitions clients, et le lancement de la marque Total Direct Energie.

Le résultat financier est stable en 2019 pour s'établir à -11,7 M€ contre -12,1 M€ en 2018. Les charges d'intérêt ont significativement baissé de 6.4M€ suite à la restructuration de la dette de la société portés maintenant essentiellement par le groupe Total à un taux plus faible. Cette baisse est compensée par la dotation d'une provision pour dépréciation du compte courant détenu par la Société auprès de sa filiale DEBL pour 4.6M€.

Le résultat exceptionnel en 2019 est un gain de 17.3 M€, composée essentiellement de l'indemnité reçue dans le cadre de litiges avec GRDF, contre une perte de 2.1 M€ en 2018.

La participation aux bénéfices est nulle en 2019 en raison du résultat déficitaire de la Société.

L'impôt sur les bénéfices est une charge de 0,2 M€ en 2019 contre 2,5 M€ en 2018, consécutive à la baisse du résultat avant impôts de la société.

Ainsi, le résultat net en 2019 est une perte de 51.0 M€ contre un gain de 35,2 M€ en 2018.

VIII. INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Conformément à l'article L. 441-6-1 du Code de commerce, les tableaux ci-dessous ont été établis pour la publication d'informations sur les délais de paiement de la société pour l'exercice 2019 :

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (Tableau prévu au I de l'article D.441-4)												
En milliers d'euros	Article D.441-I.-1°: Factures reçues non réglées en date de clôture						Article D.441-I.-2°: Factures émises non réglées en date de clôture					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	41 893					38 652	964 117					1 028 927
Montant total des factures concernées TTC	185 468	-10 201	33 375	31 810	79 495	134 479	302 546	35 423	22 056	23 514	162 301	243 294
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	3,02%	-0,17%	0,54%	0,52%	1,30%	2,19%						
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice							4,13%	0,48%	0,30%	0,32%	2,21%	3,32%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	0						0					
Montant total des factures exclues	0						0					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - Article L.441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retard de paiement	Délais contractuels						Délais contractuels					

IX. AFFECTATION DU RESULTAT

9.1 PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons l'affectation du résultat suivante :

ORIGINE (en euros)	
Report à nouveau	189 404 279,43
Résultat de l'exercice	-51 035 267,96
TOTAL A AFFECTER	138 369 011,47
AFFECTATION (en euros)	
Réserve légale	0
Dividende	0
Report à nouveau	138 369 011,47
TOTAL AFFECTE	138 369 011,47

9.2 DIVIDENDES : MONTANT – ACOMPTE SUR DIVIDENDES – REGIME FISCAL DES DIVIDENDES

Aucun versement de dividendes ne sera effectué au titre de l'exercice 2019.

9.3 DIVIDENDES : RAPPEL DES DISTRIBUTIONS LORS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice	Dividendes
2016	10 374 715
2017	15 954 586
2018	0

9.4 CAPITAUX PROPRES

Compte tenu du résultat de l'exercice, les capitaux propres de la Société restent supérieurs à la moitié du capital social.

9.5 DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 39-4 du CGI, nous vous précisons que les comptes de l'exercice 2019 prennent en charge une somme de 102 628 euros correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

9.6 PRETS INTERENTREPRISES CONSENTIS A MOINS DE TROIS ANS CONSENTIS PAR LA SOCIETE

Au 31 décembre 2019, la Société n'a aucun prêt en cours consenti en vertu du 3 bis de l'article L. 511-6 du Code monétaire et financier.

X. TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices est joint en annexe du présent rapport de gestion.

PARTIE IV : ACTIONNARIAT, GOUVERNANCE ET MANDATS

XI. REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social de 5 164 558,70 euros est divisé en 51 645 587 actions au nominal de 0,10 euros.

Les titres de la Société ne sont pas admis aux négociations sur un marché réglementé.

La Société est détenue directement à hauteur d'environ 92,31% par TOTAL SA et 7,69% par LAMPIRIS SA, elle-même filiale de la société TOTAL SA

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous informons qu'il n'y a aucune participation des salariés au capital de la Société au dernier jour de l'exercice.

La Société n'a émis aucun autre titre ou droit susceptible de donner accès au capital. L'article 12 « *Droits et obligations attachés aux actions* » des statuts institue un droit de vote double dont certaines actions en bénéficiaient.

Au 31 décembre 2019, l'actionnariat de la Société est réparti de la manière suivante :

Actionnaires	Nombre de titres détenus
TOTAL SA	47 672 345
LAMPIRIS	3 971 428
TOTAL DIRECT ENERGIE	1 810
Mme Cécile ARSON	1
Mme Helle HASLE	1
Mme Namita HIBON	1
Mr Philippe SAUQUET	1
TOTAL	**51 645 587**

A la date de signature du présent rapport, l'actionnariat de la Société est réparti de la manière suivante :

Actionnaires	Nombre de titres détenus
TOTAL SA	47 672 349
LAMPIRIS	3 971 428
TOTAL DIRECT ENERGIE	1 810
TOTAL	**51 645 587**

XII. COMMISSAIRES AUX COMPTES

12.1 CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition le rapport sur les comptes de l'exercice ainsi qu'un rapport spécial sur les opérations visées par les articles L.225-38 et suivants du Code de commerce établis par votre Commissaire aux comptes.

12.2 SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les Commissaires aux comptes de votre Société sont :

Titulaire	1ère nomination	Dernier renouvellement	Fin du mandat actuel
Ernst & Young et Autres, representé par Monsieur Philippe DIU	29 avril 2002	14 mai 2014	Lors de l'AGO 2020 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Suppléant	1ère nomination	Dernier renouvellement	Fin du mandat actuel
Auditex, representé par Monsieur Christian SCHOLER	14 mai 2014	N/A	Lors de l'AGO 2020 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Il sera proposé à votre prochaine Assemblée Générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 de renouveler le mandat du cabinet Ernst & Young et Autres pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire 2026 statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2025.

Conformément à l'article L.823-1 du Code de commerce, nous vous proposons de ne pas renouveler le mandat du cabinet Auditex en qualité de Commissaire aux comptes suppléant.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

En raison du retrait des titres de la Société du marché règlementée d'Euronext Paris, il est précisé que la Société ne se réfère plus volontairement au Code de gouvernement d'entreprise Middlenext.

Le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise joint au rapport de gestion de la Société vous est présenté conformément à l'article L.225-37 du Code de commerce.

XIII. MANDATAIRES SOCIAUX

13.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - LISTE DES MANDATS SOCIAUX

Au cours de l'année 2019, les évolutions suivantes sont intervenues dans la composition du Conseil d'administration de la Société :

- Le 21 janvier 2019 : le Conseil a constaté la démission de Monsieur Jean Marc Bouchet de son mandat de censeur de la société, à effet au 21 décembre 2018 ;
- Le 11 avril 2019 : l'Assemblée Générale a ratifié les nominations de Monsieur Philippe Sauquet, de Madame Namita Shah, de Madame Cécile Arson et de Madame Helle Kristoffersen et de Monsieur Jean-Hugues de Pradel de Lamaze, faites à titre provisoire par le Conseil d'administration du 5 juillet 2018 ;
- Le 30 septembre 2019 : le Conseil a constaté les démissions de Monsieur Xavier Caïtucoli, en qualité de Président du Conseil d'administration, de Madame Cécile Arson, de Madame Helle Kristoffersen, de Monsieur Jean-Hugues de Pradel de Lamaze et de la société Xirr Europe, représentée par Monsieur Nicolas Gagnez, en qualité d'administrateurs de la Société. Le Conseil a ainsi décidé de nommer à titre provisoire Madame Bernadette Baudier en qualité d'administrateur.
 Par ailleurs, le Conseil a constaté la séparation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général de la Société et a nommé Monsieur Philippe Sauquet, Président du Conseil d'administration de la Société ;
- Le 15 octobre 2019 : l'Assemblée Générale a ratifié la nomination de Madame Bernadette Baudier, en qualité d'administrateur, faite à titre provisoire par le Conseil.

Au 31 décembre 2019, le Conseil d'administration de la Société était composé des trois administrateurs suivants, dont la liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun d'eux vous est communiqué en annexe.

Composition du Conseil d'administration de Total Direct Energie au 31 décembre 2019

Nom, prénom des membres du Conseil	Membre indépendant	Année première nomination	Échéance du mandat (1)
Administrateurs			
Philippe Sauquet, Président	**Non**	2018	2020
Namita Shah	**Non**	2018	2020
Bernadette Baudier (en remplacement de Cécile Arson)	**Non**	2019	2020

(1) A l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire

13.2 SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

A la suite de ces démissions et nominations, la composition du Conseil d'administration conserve le principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil prévu à l'article L.225-18-1 du Code de commerce.

Les mandats d'administrateurs de Monsieur Sauquet, et de Mesdames Shah et Baudier arrivant à échéance lors de la prochaine Assemblée générale, il sera proposé à votre prochaine Assemblée Générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 de renouveler les mandats de Monsieur Sauquet, de Madame Shah et de Madame Baudier pour une durée de 4 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire 2024 statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2023.

13.3 REMUNERATION DES MANDATAIRES

Les mandataires sociaux ne perçoivent aucune rémunération ni aucun avantage au titre de leur mandat dans Total Direct Energie, que ce soit de la société elle-même ou de sa société-mère Total SA, pour l'exercice 2019.

13.3.1 ATTRIBUTION D'OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS ET D'ACTIONS GRATUITES DES DIRIGEANTS

Au cours de l'exercice 2019, aucune attribution d'actions gratuites et de stock-options n'a été réalisée au profit des dirigeants, ni aucun plan d'option ou d'attribution d'actions n'a été mis en place au sein de la Société.

13.3.2 REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS

Le montant total de jetons de présence alloué aux administrateurs au titre de l'exercice 2018 était de 144 000 euros, versés aux administrations en avril 2019, à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle du 11 avril 2019.

Au titre de l'exercice 2019, la Société ne verse plus de jetons de présence aux membres de son Conseil d'Administration.

XIV. CONVENTIONS

CONVENTION REGLEMENTEE DE L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous précisons qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTION REGLEMENTEE DE L'ARTICLE L. 225-102-1 (DERNIER ALINEA) DU CODE DE COMMERCE

Nous vous précisons qu'aucune convention n'est intervenue entre un dirigeant, un administrateur de la société ou un actionnaire disposant d'une fraction de droits de vote supérieure à 10% du droit de vote de la Société et une filiale directe ou indirecte de la Société.

CONVENTIONS REGLEMENTEES INTERVENUES ANTERIEUREMENT ET POURSUIVIES AU COURS DE L'EXERCICE

Vous trouverez dans le rapport spécial du Commissaire aux Comptes, les conventions autorisées et conclues antérieurement qui se sont poursuivies en cours d'exercice.

XV. DELEGATIONS DE COMPETENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN MATIERE D'AUGMENTATION, OU DE REDUCTION DE CAPITAL OU DE PROGRAMME DE RACHAT

Le tableau ci-après rend compte de l'ensemble des autorisations en cours de validité données au Conseil d'administration par l'assemblée générale du 29 mai 2018, y compris les délégations accordées en matière d'augmentation de capital requises par l'article L. 225-100 du Code de commerce.

Délégations accordées par l'Assemblée générale du 29 mai 2018	Durée de validité[1]	Montant nominal maximum (en euros)	Utilisation faite de la délégation au cours de l'exercice (en euros)	Solde (en euros)
Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, de toute filiale et/ou de toute autre société,	26 mois	2,3 millions	-	2,3 millions

avec maintien du droit préférentiel de souscription (17ème résolution)				
Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, de toute filiale et/ou de toute autre société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'une offre au public (18ème résolution)	26 mois	2,3 millions	-	2,3 millions
Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, de toute filiale et/ou de toute autre société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par placement privé au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier (19ème résolution)	26 mois	2,3 millions	-	2,3 millions
Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, en rémunération de titres apportés à la Société dans le cadre d'une offre publique d'échange initiée par la Société sur les titres d'une autre société (22ème résolution)	26 mois	2,3 millions	-	2,3 millions
Délégation de pouvoir au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, en rémunération d'apports en nature à la société (23ème résolution)	26 mois	2,3 millions	-	2,3 millions
Autorisation au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires réservée aux salariés adhérentes d'un plan d'épargne d'entreprise ou d'un plan d'épargne de groupe avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces salariés (25ème résolution)	26 mois	3% du capital social	-	3% du capital social
Délégation de compétence au Conseil d'administration d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres (27ème résolution)	26 mois	2,3 millions	-	2,3 millions
Autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription d'actions avec	38 mois	3% du capital social	-	3% du capital social

suppression du droit préférentiel de souscription en faveur des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la Société ou de ses filiales. (28ème résolution)				
Autorisation consentie au Conseil d'administration en vue d'attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription, en faveur des salariés et/ou mandataires sociaux de la Société ou de ses filiales (29ème résolution)	38 mois	3% du capital social	-	3% du capital social

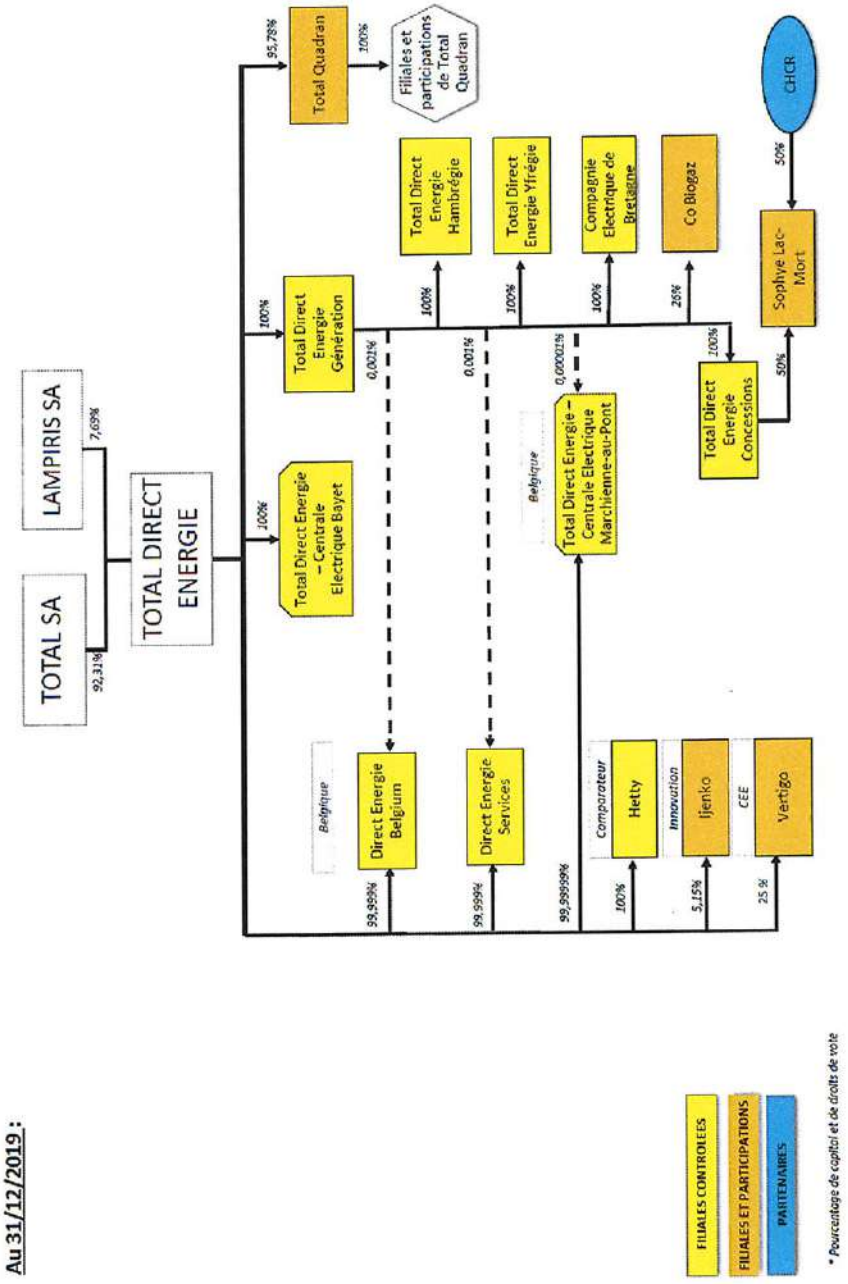
Le Conseil d'Administration

CERTIFIÉ CONFORME

Annexe 1

Organigramme du Groupe Total Direct Energie au 31/12/2019

Au 31/12/2019 :



Annexe 2

Résultats financiers des cinq derniers exercices

Nature et indications (€)	2015	2016	2017	2018	2019
Capital en fin d'exercice					
Capital social	4 079 297	4 149 886	4 519 087	4 657 393	5 164 559
Nombre d'actions émises	40 792 965	41 498 860	45 190 868	46 573 934	51 645 587
Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	1 828 883 972	2 749 689 826	3 820 735 854	4 780 390 182	7 331 873 932
Résultat avant impôts, amortissements et provisions	26 252 431	230 974 637	69 632 244	120 599 364	257 400 274
Impôts sur les bénéfices	(59 245)	11 374 164	1 338 420	2 544 342	161 851
Résultat après impôts, amortissements et provisions	(6 705 110)	166 191 456	16 747 799	35 235 063	(51 035 268)
Résultat distribué	8 242 358	10 374 715	15 954 586	-	-
Résultat par action					
Résultat après impôts mais avant amortissements et provisions	0,65	5,29	1,51	2,53	4,98
Résultat après impôts, amortissements et provisions	(0,16)	4,00	0,37	0,76	(0,99)
Dividende attribué à chaque action	0,20	0,25	0,35	-	-
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	297	325	333	365	562
Montant de la masse salariale de l'exercice	16 404 934	18 464 439	19 559 499	22 747 183	32 501 791
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales, etc...)	8 143 077	9 473 012	8 655 437	10 118 273	15 064 019

Annexe 3

Liste des mandats et fonctions de mandataires sociaux au 31/12/2019

Prénom Nom	*Fonctions dans le Groupe*	*Autres mandats et fonctions en cours*	*Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années*
Sébastien Loux	Directeur Général	Gérant de la SARL LOUX RAPP Administrateur de Direct Energie Services Administrateur de Total Direct Energie – Centrale Electrique Marchienne au Pont	Administrateur de Direct Energie Belgium *(fin de mandat le 30 septembre 2019)* Administrateur de Coalision Europe SAS *(fin de mandat le 27 juin 2019)*
Philippe Sauquet	Président du Conseil d'administration	Président du Conseil d'Administration de SAFT Groupe SA Administrateur de SAFT Groupe SA Administrateur de Total Eren Holding Membre du Comité Performance Groupe de Total SA. Membre du Comité Exécutif de Total SA.	Membre du Board of Directors de Total Holdings UK Limited *(fin de mandat le 22 janvier 2015)* Président et administrateur du Conseil d'administration de Total Petrochemicals & Refinning SA/NV *(fin de mandat le 1er septembre 2016)* Président et administrateur du Conseil d'administration de Total Raffinage Chimie *(fin de mandat le 1er septembre 2016)* Directeur de Total Upstream UK Limited *(fin de mandat le 22 janvier 2015)*
Namita Shah	Administratrice	Présidente de Albatros Présidente et Membre représentant le Fondateur du Conseil d'administration de la Fondation d'Entreprise Total Membre du Comité d'Orientation de Total Consulting. Membre du Comité d'Orientation de Total Facilities Management Services. Membre du Comité d'Orientation de Total Global Financial Services. Membre du Comité d'Orientation de Total Global Human Resources Services. Membre du Comité d'Orientation de Total Global Information Technology Services. Membre du Comité d'Orientation de Total Global Procurement. Membre du Comité d'Orientation de Total Learning Solutions Membre du Group Risk Management Committee de Total SA Membre du Comité Exécutif de Total SA. Membre du Comité de Performance Groupe de Total SA.	Administratrice de ELF Aquitaine *(fin de mandat le 30 mars 2016)* Membre du Comité de Gouvernance de ELF Aquitaine *(fin de mandat le 1er septembre 2016)* Président de ELF Exploration production *(fin de mandat le 1er septembre 2016)* Administrateur de Total E&P Angola *(fin de mandat le 1er septembre 2016)* Membre du Board of Directors de Total E&P Nigeria LTD Membre du Comité de Direction de Total Global Information Technology Services *(fin de mandat le 1er janvier 2017)*
Bernadette Baudier	Administratrice	Directeur de Total E&P Nigeria LTD Membre du Comité d'Orientation de Total Consulting Membre du Comité d'Orientation de Total Facilities Management Services Membre du Comité d'Orientation de Total Global Financial Services Membre du Comité d'Orientation de Total Global Human Resources Services Membre du Comité d'Orientation de Total Global Information Technology Services Membre du Comité d'Orientation de Total Global Procurement Membre du Comité d'Orientation de Total Learning Solutions	Président de Elf Exploration Production *(fin de mandat le 2 septembre 2019)* Administrateur de Total E1P Angola *(fin de mandat le 2 septembre 2019)* Membre du Comité de Gouvernance de Total Holdings SAS *(fin de mandat le 1er septembre 2019)* Membre du Comité d'Orientation de Total Global Financial Services *(fin de mandat le 1er septembre 2019)* Membre du Comité d'Orientation de Total Global Procurement *(fin de mandat le 1er septembre 2019)* Membre du Group Risk Management Committee de Total SA *(fin de mandat le 31 août 2019)* Membre du Comité de Performance Groupe de Total SA *(fin de mandat le 31 août 2019)*

Exemplaire Greffe

Total Direct Energie
(Anciennement Direct Energie)

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres

Ernst & Young et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris - La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

Total Direct Energie
(Anciennement Direct Energie)

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Total Direct Energie,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Total Direct Energie relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 15 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

- **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 15 juin 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

- **Informations relatives au gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à

l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 15 juin 2020

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres



Philippe Diu

Total Direct Energie SA

Comptes annuels 2019

SOMMAIRE

SOMMAIRE 2

COMPTE DE RESULTAT 3

BILAN - ACTIF 4

BILAN - PASSIF 5

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 6

NOTE 1. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES 6
NOTE 2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 12
NOTE 3. CHIFFRE D'AFFAIRES 13
NOTE 4. PRODUCTION IMMOBILISEE, SUBVENTIONS, REPRISES DE PROVISIONS, TRANSFERTS DE CHARGES 14
NOTE 5. CHARGES EXTERNES 15
NOTE 6. IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES 16
NOTE 7. CHARGES DE PERSONNEL 16
NOTE 8. AUTRES CHARGES 17
NOTE 9. RESULTAT FINANCIER 17
NOTE 10. RESULTAT EXCEPTIONNEL 18
NOTE 11. IMPÔTS 18
NOTE 12. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES 19
NOTE 13. IMMOBILISATIONS FINANCIERES 20
NOTE 14. STOCKS ET EN-COURS DE PRODUCTION 21
NOTE 15. CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION 21
NOTE 16. DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT 23
NOTE 17. CAPITAUX PROPRES 23
NOTE 18. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES 24
NOTE 19. DETTES FINANCIERES 25
NOTE 20. DETTES DIVERSES ET COMPTES DE REGULARISATION PASSIF 26
NOTE 21. ENGAGEMENTS HORS-BILAN 28
NOTE 22. SITUATION FISCALE 29
NOTE 23. LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS 30
NOTE 24. ELEMENTS RELATIFS AUX ENTREPRISES ET PARTIES LIEES 30
NOTE 25. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 31
NOTE 26. REMUNERATION DES DIRIGEANTS 31
NOTE 27. COMPTES CONSOLIDES 31
NOTE 28. EVENEMENTS POST CLÔTURE 31

COMPTE DE RESULTAT

En milliers d'euros	Notes	2019	2018
Ventes de marchandises		4 988 894	3 137 694
Production vendue - services		2 342 980	1 642 697
Chiffres d'affaires	**3**	**7 331 874**	**4 780 390**
Production immobilisée		3 182	2 810
Subventions d'exploitation		-	-
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges	**4**	78 608	65 382
Autres produits		2 696	2 025
PRODUITS D'EXPLOITATION		**7 416 360**	**4 850 607**
Achats de marchandises		4 125 704	2 869 470
Variation de stock (marchandises)		(20 099)	(18 106)
Achats de matières premières et autres approvisionnements	**5.1**	1 798 173	1 077 880
Variation de stock (autres approvisionnements)		(28 815)	(8 749)
Autres achats et charges externes	**5.2**	210 357	104 941
Achats et charges externes		**6 085 320**	**4 025 435**
Impôts, taxes et versements assimilés	**6**	**934 124**	**577 428**
Salaires et traitements		32 502	22 747
Charges sociales		15 064	10 118
Charges de personnel	**7**	**47 566**	**32 865**
Dotations aux amortissements sur immobilisations		60 068	38 776
Dotations aux provisions sur immobilisations		-	-
Dotations aux provisions sur actif circulant		80 103	43 836
Dotations aux provisions pour risques et charges		237 946	57 376
Dotations d'exploitation		**378 118**	**139 987**
Autres charges	**8**	**27 768**	**22 945**
CHARGES D'EXPLOITATION		**7 472 895**	**4 798 661**
RESULTAT D'EXPLOITATION		**(56 536)**	**51 946**
Produits financiers de participations		999	1 772
Autres intérêts et produits assimilés		135	545
Reprises sur provisions et transferts de charges		-	-
Différences positives de change		0	2
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	-
Autres produits financiers		-	139
PRODUITS FINANCIERS		**1 134**	**2 458**
Dotations financières aux amortissements et provisions		4 700	-
Intérêts et charges assimilées		8 117	14 475
Différences négatives de change		2	4
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	38
CHARGES FINANCIERES		**12 819**	**14 517**
RESULTAT FINANCIER	**9**	**(11 685)**	**(12 059)**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		**(68 221)**	**39 887**
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		17 617	147
Produits exceptionnels sur opérations en capital		108	88
Reprises exceptionnelles aux amortissements et provisions		-	-
PRODUITS EXCEPTIONNELS		**17 726**	**235**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		378	2 343
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		0	-
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		-	-
CHARGES EXCEPTIONNELLES		**379**	**2 343**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**10**	**17 347**	**(2 108)**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		-	-
Impôts sur les bénéfices	**11**	162	2 544
BENEFICE OU PERTE		**(51 035)**	**35 235**

BILAN - ACTIF

En milliers d'euros	Notes	31/12/2019 Brut	Amort. et dep.	Net	31/12/2018 Net
Fonds de commerce		193 482	(12 413)	181 069	-
Concessions, brevets et droits similaires		33 675	(27 869)	5 805	3 458
Autres immobilisations incorporelles		446 517	(297 713)	148 804	84 591
Immobilisations en cours		11 120	-	11 120	2 318
Immobilisations incorporelles	**12**	**684 794**	**(337 996)**	**346 798**	**90 367**
Terrains		-	-	-	-
Constructions		-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels		-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles		13 609	(5 623)	7 987	4 294
Immobilisations en cours		4 310	-	4 310	1 665
Immobilisations corporelles	**12**	**17 920**	**(5 623)**	**12 297**	**5 959**
Participations		475 548	(14 094)	461 455	407 416
Créances rattachées à des participations		101 728	(13 561)	88 167	37 181
Autres immobilisations financières		3 118	-	3 118	11 411
Immobilisations financières	**13**	**580 395**	**(27 655)**	**552 740**	**456 007**
ACTIF IMMOBILISE		**1 283 108**	**(371 273)**	**911 835**	**552 333**
Matières premières, approvisionnements		66 827	-	66 827	34 687
Marchandises		76 446	-	76 446	47 328
Stocks et En-cours	**14**	**143 273**	-	**143 273**	**82 016**
Fournisseurs - Avances et acomptes versés sur commande	15.4	49 924	-	49 924	21 442
Clients et comptes rattachés	15.1	1 226 751	(93 242)	1 133 509	697 493
Autres créances	15.4	305 431	-	305 431	128 768
Créances		**1 582 106**	**(93 242)**	**1 488 864**	**847 703**
Valeurs mobilières de placement	16	-	-	-	-
Autres titres conférant un droit de propriété	16	-	-	-	-
Disponibilités	16	242 282	-	242 282	239 854
Charges constatées d'avance	15.2	442 686	-	442 686	63 128
Frais d'emission d'emprunt à étaler	15.3	368	-	368	549
Différences d'évaluation sur instruments de trésorerie actif					
Disponibilités et divers		**685 336**	-	**685 336**	**303 531**
ACTIF CIRCULANT		**2 410 715**	**(93 242)**	**2 317 473**	**1 233 249**
TOTAL ACTIF		**3 693 823**	**(464 515)**	**3 229 308**	**1 785 582**

BILAN - PASSIF

En milliers d'euros	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Capital social ou individuel		5 165	4 657
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		265 187	200 558
Réserves		466	452
Report à nouveau		189 404	154 183
Résultat de l'exercice		**(51 035)**	**35 235**
Subventions d'investissement		664	551
CAPITAUX PROPRES	**17**	**409 850**	**395 636**
Provisions pour risques		284 882	70 598
Provisions pour charges		4 068	1 925
Provisions pour risques et charges	**18**	**288 951**	**72 524**
Autres emprunts obligataires		140 583	169 135
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		777 612	164 728
Emprunts et dettes financières divers		22 360	66 256
Dettes financières	**19**	**940 555**	**400 119**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		897 322	540 787
Dettes fiscales et sociales		683 781	334 450
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		307	3 121
Autres dettes		27 196	13
Dettes diverses	**20.1**	**1 608 607**	**878 372**
Produits constatés d'avance	**20.2**	**13 644**	1 603
Différences d'évaluation sur instruments de trésorerie passif	**20.3**	**(32 299)**	37 328
DETTES		**2 819 458**	**1 389 946**
TOTAL PASSIF		**3 229 308**	**1 785 582**

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Total Direct Energie (« la Société »), est un fournisseur alternatif d'énergie pour les particuliers, les petites entreprises, les réseaux multi-sites et les collectivités locales.

Note 1. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Le règlement ANC 2018-01 du 20 avril 2018 modifiant le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif à la réécriture du plan comptable général est sans incidence significative sur les comptes de la société. Les méthodes comptables appliquées pour établir cet arrêté sont identiques à celles appliquées dans le cadre de la clôture annuelle au 31 décembre 2018.

Les états financiers et les notes annexes aux états financiers sont présentés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

1.1 Utilisation d'estimations et de jugements

L'établissement des états financiers nécessite le recours par la Société à des estimations et jugements qui affectent les montants inscrits dans les états financiers et les notes annexes. En fonction de l'évolution des hypothèses considérées ou de conditions économiques différentes de celles existant à la date de clôture, les montants qui figureront dans les états financiers pourraient différer des estimations actuelles.

Les principales méthodes comptables au titre desquelles la Société a recours à des estimations et jugements sont : l'évaluation des provisions pour risques et charges, le chiffre d'affaires relatif à l'énergie livrée, non relevée, non facturée, la détermination des valeurs actuelles de certaines immobilisations dans le cadre de tests de dépréciation, la détermination de la juste valeur des contrats de livraison d'énergie non qualifiables de couverture

Les états financiers reflètent les meilleures estimations dont dispose la Société, sur la base des informations existantes à la date de clôture des comptes.

1.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

1.2.1 Immobilisations incorporelles

Ce poste est principalement composé de fonds de commerce, coûts d'acquisitions des clients, de logiciels et de concessions, brevets et droits similaires. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Le fonds de commerce est constitué des malis de fusion avec les entités TSF et TEGAZ ainsi que du fonds de commerce TEGAZ existant.

Les coûts d'acquisitions des clients correspondent aux dépenses externes encourues par la société et directement affectables à des contrats signés avec des clients. Ces dépenses sont principalement constituées des commissions versées aux prestataires de vente et des frais de traitement de dossier lors de l'activation. Dès lors que la Société estime que ces contrats clients généreront des avantages économiques futurs pour la société, ces dépenses sont enregistrées en immobilisations incorporelles.

Certains frais de développement de projets, principalement informatiques, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles lorsqu'ils satisfont à des conditions précises notamment sur la faisabilité technique et la façon dont l'immobilisation générera des avantages économiques futurs.

Les dépenses de recherches sont comptabilisées en charge dans l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

1.2.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont principalement constituées des aménagements des locaux, du matériel informatique et du mobilier de bureau. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, y compris les frais accessoires.

Lorsque les éléments constitutifs d'un actif sont exploités de façon indissociable, l'actif est comptabilisé globalement. Si, dès l'origine, un ou plusieurs éléments ont chacun des durées d'utilité différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et fait l'objet d'un plan d'amortissement propre.

1.2.3 Amortissements

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont amorties selon le mode linéaire. Les durées d'amortissement sont fondées sur les durées d'utilité déterminées en fonction de l'utilisation attendue des immobilisations. Les principales durées d'utilité s'inscrivent dans les fourchettes suivantes :

- Coûts d'acquisitions des clients	Linéaire 4 ans
- Logiciels et autres immobilisations incorporelles	Linéaire 3 à 5 ans
- Installations générales, aménagements divers	Linéaire 3 à 10 ans
- Matériel informatique	Linéaire 3 ans
- Mobilier de bureau	Linéaire 4 ans
- Fonds de commerce	Non amorti

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées au compte de résultat dans la ligne « Dotations aux amortissements sur immobilisations ».

1.2.4 Dépréciations

A chaque clôture, la Société apprécie s'il existe des indices de perte de valeur des immobilisations. Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable de l'actif immobilisé à sa valeur actuelle, définie comme la valeur la plus élevée entre la valeur de marché et la valeur d'utilité du bien pour l'entreprise. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle est inférieure à sa valeur nette comptable.

Les dotations aux dépréciations sont comptabilisées au compte de résultat dans la ligne « Dotations aux dépréciations sur immobilisations ».

1.3 Immobilisations financières

1.3.1 Titres de participation

Les titres de participation sont des investissements durables qui permettent d'assurer le contrôle sur la société émettrice et permettent d'établir des relations d'affaires. Ils sont comptabilisés initialement à leur coût d'acquisition augmenté des frais accessoires directement liés.

Une provision pour dépréciation peut être constituée sur les titres en fonction de leur valeur d'utilité à la clôture. Cette valeur d'utilité est déterminée selon des règles multicritères qui tiennent compte notamment de la situation nette des sociétés émettrices et des perspectives de rentabilité à moyen terme.

1.3.2 Créances rattachées à des participations

Il s'agit essentiellement de financements par la Société des besoins de trésorerie des filiales du groupe afin de permettre leur développement interne et externe. Elles sont comptabilisées à leur valeur nominale. En liaison avec l'évaluation des titres de participations, une dépréciation est enregistrée lorsque la valeur d'utilité de ces créances devient inférieure à leur valeur nominale.

1.3.3 Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières comprennent principalement :

- Des dépôts de garantie versés en couverture de risques liés aux opérations réalisées sur l'activité « vente en gros ». Ces dépôts sont révisés régulièrement avec les contreparties de la Société en fonction des opérations en cours et de la volatilité du marché. Le montant figurant au bilan correspond à la valorisation de ces dépôts au dernier jour de l'exercice ;
- Des dépôts réalisés au titre des contrats de fourniture d'électricité et de gaz auprès des contreparties de la Société, y compris envers la Caisse des Dépôts et Consignations au titre de l'Arenh ;
- Des dépôts de garantie versés dans le cadre des locations immobilières des locaux de la Société.

1.4 Stocks et en-cours

Sont enregistrés dans les comptes de stocks:

- Le stock de gaz, valorisé à l'entrée au coût moyen d'achat intégrant les frais de transport et à la sortie mensuellement selon la méthode du coût moyen unitaire pondéré,
- Les certificats relatifs au mécanisme d'obligation de capacités, valorisés selon la méthode du cout unitaire moyen pondéré,
- Les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) valorisés selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Certificats de capacités

Suite à la décision de la Commission Européenne, rendue début novembre 2016 et ayant jugé compatible avec la réglementation européenne le marché de capacité proposé par la France, le mécanisme de capacité français est entré formellement en vigueur. Celui-ci se traduit à compter du 1er janvier 2017 pour les fournisseurs d'électricité, par l'obligation de disposer de certificats de capacités à hauteur des besoins de leur parc client à la pointe de consommation, et pour les producteurs d'électricité, par l'obtention de certificats, cessibles sur le marché, à mesure de leur disponibilité effective.

La société comptabilise un stock de certificats de capacité valorisé au coût unitaire moyen pondéré d'achat lorsque les certificats détenus en date de clôture comptable sont supérieurs à l'obligation et à l'inverse une provision si les volumes de certificats de capacités sont inférieurs. Cette provision est évaluée sur la base des prix de marché à la clôture.

Certificats d'économie d'énergie

La loi n°2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique (loi POPE) impose aux vendeurs d'énergie la promotion active de l'efficacité énergétique auprès de leurs clients. En fin de chaque période, les vendeurs d'énergie doivent justifier de l'accomplissement de leurs obligations par la détention d'un montant de certificats d'économie d'énergie (en KWh CUMAC) équivalent à leurs obligations, calculées en fonction des ventes d'énergie réalisées sur une période définie. Les certificats sont obtenus à la suite d'actions entreprises en propre par les opérateurs ou par l'achat à d'autres acteurs ayant mené des opérations d'économies d'énergie. En cas de non-respect de leurs obligations, les vendeurs d'énergie doivent s'acquitter d'une pénalité libératoire.

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique a instauré un nouveau type de certificats d'économie d'énergie spécifiquement dédié à des actions d'économies d'énergie réalisées au bénéfice de ménages en situation de précarité énergétique.

La société comptabilise un stock de CEE valorisé au coût unitaire moyen pondéré d'achat lorsque les CEE détenus en date de clôture comptable sont supérieurs à l'obligation découlant des volumes d'énergie commercialisés auprès des clients finaux et à l'inverse une provision si les volumes de CEE sont inférieurs à l'obligation cumulée du Groupe relative aux économies d'énergie. Cette provision est évaluée en tenant compte des CEE acquis à terme et pour le solde de l'obligation, sur la base des prix de marché à la clôture.

A la clôture, la Société prend en compte les perspectives de prix et de consommation pour déterminer la valeur probable de réalisation des stocks et comptabilise le cas échéant une dépréciation lorsque celle-ci est inférieure au coût moyen pondéré.

1.5 Créances d'exploitation

1.5.1 Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont inscrites à leur valeur nominale. Elles intègrent le montant des factures à établir relatives à l'énergie livrée, relevée et non facturée et celles relatives à l'énergie livrée non relevée et non facturée.

Les créances clients font l'objet d'une dépréciation statistique qui prend en compte l'ancienneté des créances et les données historiques de recouvrement de la Société.

La Société reconnait une perte sur créance irrécouvrable dès lors qu'elle reçoit de la part de ses prestataires de recouvrement un certificat d'irrécouvrabilité ou, dans le cas d'un client professionnel, au regard des conséquences d'une procédure collective.

1.5.2 Autres créances

Les autres créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles comprennent principalement des créances liées à la taxe sur la valeur ajoutée.

Une provision pour dépréciation des autres créances est constituée lorsque la valeur d'inventaire des créances est inférieure à leur valeur comptable.

1.6 Charges constatées d'avance

Dans le cadre de l'affectation d'énergie par le gestionnaire du réseau et sur la base de relèves d'index encadrant la période de consommation, des ajustements peuvent être comptabilisés en charges constatées d'avance ou en dettes fournisseurs selon le sens de ces ajustements.

Les charges constatées d'avance sont également constituées des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) facturés non validés par le pôle EMMY à la date de clôture.

1.7 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées par la Société si les trois conditions suivantes sont remplies :

- il existe une obligation actuelle vis-à-vis d'un tiers (juridique ou implicite) qui résulte d'un événement passé, antérieur à la date de clôture ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision représente la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture.

Dans des cas extrêmement rares, il se peut qu'une provision ne puisse être comptabilisée par manque d'estimation fiable. Cette obligation est alors indiquée dans les notes annexes en tant que passif éventuel.

1.8 Provisions pour avantages du personnel

Conformément à l'option offerte par l'avis du Comité d'Urgence du CNC n°2000-A du 6 juillet 2000, la Société inscrit à son passif sous forme de provision les engagements accordés au personnel correspondant au versement d'indemnités de fin de carrière déterminées en fonction de la convention collective en vigueur au sein de la Société.

Il n'existe pas d'autre engagement de la Société envers le personnel susceptible de faire l'objet de provisions.

La valorisation du montant de ces indemnités est effectuée sur la base d'une évaluation actuarielle selon la méthode des unités de crédits projetées. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel, de projection de salaires qui tiennent compte des facteurs propres à la Société ainsi que de facteurs macro-économiques (taux d'inflation, taux d'actualisation, etc.).

1.9 Dettes financières et autres dettes

Les dettes financières et les autres dettes diverses de la Société sont comptabilisées pour leur valeur nominale.

1.10 Opérations à terme

La Société conclut, dans le cadre de son activité, des achats et ventes à terme d'électricité, de gaz et de CO2 sur le marché de gré à gré ou sur un marché organisé (EEX, Powernext, Belpex, Ice Endex).

Ces opérations sont considérées comme des « contrats relatifs à des marchandises » et rentrent dans le cadre du règlement 2015-05 de l'Autorité des normes comptables (ANC) relatifs aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture que la Société a donc appliqué depuis le 01 janvier 2017.

La très large majorité des contrats de livraison à terme d'électricité, de gaz et de CO2, négociés par la société correspondent à des instruments éligibles à la comptabilité de couverture dans la mesure où ces contrats sont négociés dans l'objectif d'approvisionner la clientèle du groupe. A ce titre :

- Aucune provision pour risque n'est constatée en cas de perte latente sur ces produits dérivés,
- Les variations de valeur latente des contrats en cours à la clôture ne sont pas comptabilisées,
- L'impact en compte de résultat de la période des dénouements des contrats négociés sur les marchés de gros réglementés est différé sur la période de livraison effective de l'énergie:
 - Les appels de marge encaissés ou payés sur ces contrats à terme sont comptabilisés en disponibilités ou en dettes financières, aucun changement par rapport à l'exercice précédent
 - Les dénouements techniques propres au fonctionnement des marchés réglementés (dénouement en cascade (« cascading »), ajustement de résultat (« P&L adjustment ») et compensation (« netting »)) sont comptabilisés dans des comptes de différences d'évaluation sur instruments de trésorerie actif ou passif jusqu'à la date de livraison, alors qu'ils étaient auparavant enregistrés au compte de résultat dès leur encaissement ou décaissement

Les montants nominaux des contrats constituent des engagements hors bilan présentés dans la note 21 des annexes.

1.11 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires se décompose entre une activité de « vente au détail » et une activité de « vente en gros ». L'activité de détail correspond à la fourniture d'énergie aux utilisateurs finaux ainsi qu'à des prestations liées à l'acheminement de cette énergie, tandis que l'activité de vente en gros représente les livraisons d'énergie sur le réseau français réalisées lors d'opérations sur un marché organisé ou de gré à gré avec d'autres opérateurs de marché.

La Société constate un produit quand :

- l'existence du contrat est acquise ;
- la livraison a eu lieu ou la prestation de service est achevée ;
- le prix est fixé ou déterminable ;
- le caractère recouvrable des créances est probable.

Pour la détermination des quantités d'énergie livrée de l'activité de détail, la Société est amenée à estimer ces quantités en se basant notamment sur :

- des profils de consommation des clients de la société ;

- des données de consommation des clients transmises par les gestionnaires de réseau ;
- des informations extérieures telles que les températures réalisées ;
- des données relatives au volume d'énergie affecté à la société par le gestionnaire du réseau.

La détermination de ces quantités s'appuie nécessairement sur un certain nombre d'estimations et d'hypothèses qui peuvent avoir un impact sur les comptes.

Pour les opérations de l'activité de gros, le chiffre d'affaires est reconnu à la date de leur dénouement à savoir à la livraison physique.

1.12 Impôts

Les impôts sont comptabilisés selon la méthode de l'impôt exigible.

Note 2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

2.1 Fusion avec Total Spring France SAS

Le 11 mars 2019, la Société a bénéficié de l'apport en nature de 100% des titres de la société Total Spring France SAS détenus par la société Lampiris.
Le 11 avril 2019, la Société a absorbé Total Spring France SAS sous le régime juridique des fusions défini par les articles L236-1 et suivants et R.236-1 et suivants du Code de Commerce.
Du point de vue comptable et fiscal, la date d'effet de la fusion est rétroactive au 1er janvier 2019.
Il en résulte la reconnaissance d'un mali de fusion technique de 52.6 millions d'euros reconnu en fonds de commerce.
D'un point de vue fiscal, 7.9 millions d'euros de déficits de Total Spring France ont fait l'objet d'un agrément avec l'Administration Fiscale pour transfert à la Société.

2.2 Fusion avec Total Energie Gaz SA

Le 1er juillet 2019, la Société a acquis 100% des titres de Total Energie Gaz SA (TEGAZ) de la société Total Gaz Electricité Holdings France.
Le 1er aout 2019, la Société a absorbé TEGAZ sous le régime juridique des fusions défini par les articles L236-1 et suivants et R.236-1 et suivants du Code de Commerce.
Du point de vue comptable et fiscal, la date d'effet de la fusion est rétroactive au 1er janvier 2019
Il en résulte la reconnaissance d'un mali de fusion technique de 128.5 millions d'euros reconnu en fonds de commerce.

2.3 Dette avec Total SA

En mars 2019, une convention de cash pooling a été signée entre la Société et Total SA. Le solde du compte de cash pooling avec Total SA à fin décembre 2019 s'élève à -315.9 millions d'Euros.

Le premier juillet 2019, une dette long terme complémentaire a été accordée à la Société pour 128 millions d'euros afin de pouvoir financer l'acquisition des titres de la société TEGAZ.

2.4 Exercice de BSA de Lucia Holding

Dans le cadre de l'accord de cession des titres Quadran entre Lucia Holding et Total Direct Energie du 31 octobre 2017, Lucia holding a notifié le 3 juillet 2019 son souhait de souscrire 461.542 actions de la Société. Cette opération a entraîné la constatation d'une augmentation des capitaux propres pour 22.7 millions d'euros principalement en prime d'émission. Les titres de la Société détenus par Lucia Holding ont ensuite été cédés à Total SA.

2.5 Changement intégration fiscale

En 2018, la Société était la tête d'une intégration fiscale avec les sociétés :

- Direct Energie Génération
- 3CB
- Quadran
- Fonds Caraïbes
- La Perriere

L'intégration fiscale a été dissoute au 31 décembre 2018. La Société fait maintenant partie de l'intégration fiscale de la société Total SA.

Note 3. CHIFFRE D'AFFAIRES

En milliers d'euros	2019	2018
Ventes d'électricité aux utilisateurs finaux	1 327 290	967 064
Reventes d'électricité - activité de gros	1 559 135	994 160
Vente de gaz aux utilisateurs finaux	826 006	240 928
Revente de gaz, CO2 et pétrole - activité de gros	1 276 463	935 542
Fourniture d'électricité et de gaz	**4 988 894**	**3 137 694**
Facturation acheminement pour le compte de tiers - électricité	1 083 222	824 680
Facturation acheminement pour le compte de tiers - gaz	231 432	155 273
TCFE et autres taxes	923 100	573 094
Refacturation de frais aux clients	5 726	2 955
Facturation de services annexes	43 811	36 377
Autres prestations de services	55 688	50 318
Prestation de services et autres	**2 342 980**	**1 642 697**
Chiffre d'affaires total	**7 331 874**	**4 780 390**

Le Chiffre d'Affaires « Fourniture d'électricité et de gaz » est constitué :

- de l'électricité et du gaz livrés à destination des clients finaux, essentiellement constitués de clients profilés. Les clients profilés sont des clients qui ont une consommation individuelle plus faible que les télé-relevés, qui ne justifie pas la télé-relève par le gestionnaire de transport ou de distribution. Leur consommation est d'abord estimée puis révisée au relevé visuel du compteur effectué environ deux fois par an.
- de l'électricité et du gaz livrés sur les marchés de gros (livraison sur les points notionnels des réseaux de transport).

A partir du 1er janvier 2016, la CSPE (Contribution au Service Public de l'Electricité) a été remplacée par la TICFE, taxe perçue pour le compte des Douanes et intégrée au budget de l'État en tant que recette.

Le poste TCFE et autres taxes est constitué principalement par les taxes douanières TICFE (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité) et TICGN (Taxe Intérieure sur la Consommation

Finale de Gaz Naturel) et par la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE), instaurée par la loi Nome au 1er janvier 2011 qui a remplacé les Taxes Locales. Ces taxes sont facturées au client final mais le redevable est le fournisseur d'énergie. Dès lors il convient de faire apparaitre ces taxes en chiffre d'affaires et en impôts et taxes.

La refacturation de frais aux clients est principalement constituée de l'ensemble des frais de gestion répercutés aux clients suite à des incidents de paiements ou à des demandes des clients.

Les facturations des services annexes sont notamment composées des Options et Packs souscrits par les clients qui viennent en complément de leur contrat de fourniture d'énergie. Ces Options permettent aux clients de profiter d'avantages spécifiques (service client dédié, assurance dépannage...).

Note 4. PRODUCTION IMMOBILISEE, SUBVENTIONS, REPRISES DE PROVISIONS, TRANSFERTS DE CHARGES

En milliers d'euros	2019	2018
Production immobilisée	**3 182**	**2 810**
Subventions d'exploitation	-	-
Reprise de provisions pour risques et charges	25 854	27 598
Reprises de provisions coûts d'acquisition des clients	-	-
Reprises de provisions dépreciation de stock	-	-
Reprises de provisions créances douteuses	48 690	29 570
Reprises sur amortissements	-	-
Transfert de charges	4 064	8 215
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges	**78 608**	**65 382**
Prestations sur taxes locales	2 150	1 388
Produits divers de gestion courante	547	637
Autres produits	**2 696**	**2 025**
Production immobilisée, reprises de provisions et transfert de charges	**84 486**	**70 217**

La production immobilisée correspond à l'activation des charges de personnel directement affectables à la production d'immobilisations pour la Société. Ce montant comprend essentiellement les charges de personnel des effectifs des services internes dédiés aux systèmes d'informations.

Les transferts de charges comprennent notamment les montants compensés par la Commission de Régulation de l'Energie dans le cadre des dispositifs de Tarif de Première Nécessité (TPN) pour l'électricité, de Tarif Spécial de Solidarité (TSS) pour le gaz et de Biométhane. Depuis le 1er janvier 2018, le chèque énergie remplace les dispositifs de TPN et TSS.

Note 5. CHARGES EXTERNES

5.1 Achats

En milliers d'euros	2019	2018
Achats d'électricité à terme	1 871 135	1 318 836
Achats d'électricité spot	357 330	398 461
Achats gaz et CO2	1 798 173	1 096 324
Charge de réconciliation des flux électriques	8 710	23 733
Charge de réconciliation des flux gaziers	5 828	2 796
Autres frais liés aux achats d'énergie	84 527	29 321
Achats de marchandises	**4 125 704**	**2 869 470**
Variation de stock de marchandises	(20 099)	(18 106)
Variation de stock - marchandises	**(20 099)**	**(18 106)**
Acheminement électricité	1 234 297	824 680
Autres approvisionnements	85 221	35 048
Transport, Stockage, Distribution gaz	478 669	218 142
CSPE	(14)	10
Autres approvisionnements	**1 798 173**	**1 077 880**
Variation de stock autres approvisionnements	(28 815)	(8 749)
Variation de stock - autres approvisionnements	**(28 815)**	**(8 749)**
Achats	**5 874 963**	**3 920 494**

5.2 Autres achats et charges externes

En milliers d'euros	2019	2018
Charges liées aux services annexes	4 405	2 963
Sous-traitance	75 149	40 341
Credit bail / Location et charges locatives	4 367	2 856
Honoraires	45 665	17 402
Publicité / Communication	45 888	23 141
Frais postaux et telecom	10 132	6 042
Frais bancaires	2 140	2 870
Primes d'assurance	1 843	2 234
Autres	20 768	7 092
Autres achats et charges externes	**210 357**	**104 941**

Au cours de l'exercice, la Société a engagé des dépenses pour acquérir des clients. Une partie de ces charges constitue une immobilisation incorporelle et est inscrite à l'actif du bilan. Au cours de l'exercice, la Société est en mesure de distinguer la part des dépenses à inscrire en charges de celle à inscrire à l'actif et n'utilise donc pas un compte de transfert de charges. Au cours de l'exercice 2019, 115,6 millions d'euros d'autres achats et charges externes ont été comptabilisés en immobilisations incorporelles (représentés principalement par les charges de rémunération des distributeurs, et des prestataires de ventes externalisés, tout particulièrement des centres d'appels, concourant directement à l'acquisition de clients). Ce montant était de 43,3 millions d'euros en 2018.

Note 6. IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES

En milliers d'euros	2019	2018
Impôts et taxes sur rémunérations	476	455
Autres impôts et taxes (administration et impôts)	5 525	2 772
Constribution sociale de solidarité et autres	4 641	2 812
TCFE et autres taxes sur le chiffre d'affaires	923 483	571 388
Impôts et taxes	**934 124**	**577 428**

Le poste TCFE et autres taxes est constitué principalement par les taxes douanières TICFE (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité également appelée CSPE) et TICGN (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale de Gaz Naturel) et par la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE), instaurée par la loi Nome au 1er janvier 2011 qui a remplacé les Taxes Locales. Ces taxes sont facturées au client final mais le redevable est le fournisseur d'énergie, dès lors il convient de faire apparaitre ces taxes en chiffre d'affaires et en impôts et taxes.

Note 7. CHARGES DE PERSONNEL

En milliers d'euros	2019	2018
Salaires et traitements	32 502	22 747
Charges sociales	15 064	10 118
Charges de personnel	**47 566**	**32 865**

L'évolution des effectifs moyens sur les deux derniers exercices est la suivante :

	2019	2018
Cadres	401	281
Employés et agents de maitrîse	161	84
Effectif moyen	**562**	**365**

Note 8. AUTRES CHARGES

En milliers d'euros	2019	2018
Jetons de présence	(36)	180
Pertes sur créances irrécouvrables	26 806	22 584
Autres charges de gestion	998	181
Autres charges	**27 768**	**22 945**

Les pertes sur créances irrécouvrables sont présentées nettes :

- de la compensation reçue d'Enedis correspondant à la part acheminement électricité des impayés pour un montant de 5,9 millions d'euros en 2019 et 7,6 millions d'euros en 2018.
- de la compensation reçue de GRDF correspondant à la part acheminement gaz des impayés pour un montant de 1,8 millions d'euros en 2019 et 2,1 millions d'euros en 2018.

Note 9. RESULTAT FINANCIER

En milliers d'euros	2019	2018
Reprises sur provisions	-	-
Revenus des comptes courants consentis aux filiales	999	1 772
Plus-values sur reventes de valeurs mobilières de placement	-	-
Différences positives de change	0	2
Revenus des créances commerciales et comptes bancaires	135	545
Autres produits financiers	-	139
Produits financiers	**1 134**	**2 458**
Dotations financières aux provisions	(4 700)	-
Intérêts des comptes courants	-	-
Intérêts sur comptes bancaires	(567)	(604)
Intérêts sur emprunts obligataires	(6 893)	(10 158)
Intérêts sur emprunts bancaires	(657)	(3 714)
Différences négatives de change	(2)	(4)
Moins-values sur reventes de valeurs mobilières de placement	-	(38)
Autres charges financières	-	-
Charges financières	**(12 819)**	**(14 517)**
Résultat financier	**(11 685)**	**(12 059)**

Au 31 décembre 2018, les intérêts sur emprunts obligataires comprennent un montant de 2.5 millions d'euros suite au remboursement anticipé de la tranche 3 de l'emprunt euro PP1 d'une valeur nominale de 15 millions d'euros le 19 décembre 2018.

Le 19 décembre 2019, la tranche 1 de l'emprunt PP1 a fait l'objet d'un remboursement de 28.5 millions d'euros conformément au plan de remboursement initial. Les intérêts relatifs à cette tranche ont représenté 1.3 millions d'euros sur l'exercice 2019.

Note 10. RESULTAT EXCEPTIONNEL

En milliers d'euros	2019	2018
Produit de cession des immobilisations	0	0
Subvention d'équipement	108	88
Reprises sur provisions et dépréciations	-	-
Reprises sur amortissements	-	-
Autres produits exceptionnels	17 617	147
Produits exceptionnels	**17 726**	**235**
VNC des immobilisations cédées	(0)	-
Dotations aux provisions et dépréciations	-	-
Dotations aux amortissements	-	-
Autres charges exceptionnelles	(378)	(2 343)
Charges exceptionnelles	**(379)**	**(2 343)**
Résultat exceptionnel	**17 347**	**(2 108)**

Le poste « Autres produits exceptionnels» se compose essentiellement de l'indemnité reçue dans le cadre d'un litige avec GRDF pour 17,6 millions d'euros.

Note 11. IMPÔTS

Pour l'exercice 2019, le calcul et la décomposition de la charge d'impôt, au taux normal de 33.33%, et du résultat net de l'exercice sont présentés ci-dessous :

		Impôt							Résultat net	
En milliers d'euros	Resultat avant impôt	Théorique au taux normal	Retraitements fiscaux	Reports déficitaires propres à imputer	Reports déficitaires base élargie à imputer	Déficits et retraitements intégration	Dû au taux normal	Contributions sur l'impôt	Théorique	Comptable
Resutat courant	(68 221)	(22 740)	4 131	-	-	-	(18 609)	-	(68 221)	(68 221)
Résultat exceptionnel	17 347	5 782	-	-	-	-	5 782	-	17 347	17 347
Participation des salariés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres éléments impôts	(162)	-	-	-	-	-	-	-	(162)	(162)
TOTAL	**(51 035)**	**(16 958)**	**4 131**	**-**	**-**	**-**	**(12 826)**	**-**	**(51 035)**	**(51 035)**

L'impôt sur les sociétés de 2019 correspond à des régularisations d'impôts sur les sociétés des exercices précédents pour 0.2 millions d'Euros. La charge d'impôt 2019 est nulle, l'exercice 2019 ayant abouti à une perte fiscale de -38.8 millions d'euros.

Concernant l'information relative à l'intégration fiscale, se reporter à la Note 22 – Situation Fiscale.

Note 12. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

12.1 Valeur brute des immobilisations incorporelles et corporelles

En milliers d'euros	31/12/2018	Périmètre	Aug.	Dim.	Transfert	31/12/2019
Fonds de commerce		12 413	181 069	-	-	193 482
Coûts d'acquisition des clients	276 965	33 360	83 019	-	-	393 344
Logiciels, autres immobilisations incorporelles	66 560	13 039	6 803	-	445	86 848
Immobilisations en cours	2 318	1 689	7 558	-	(445)	11 120
Immobilisations incorporelles	**345 843**	**60 502**	**278 449**	**-**	**-**	**684 794**
Installations générales, agencements et divers	2 229	322	2 745	-	-	5 296
Matériel de bureau, informatique et mobilier	5 104	505	2 706	(1)	-	8 314
Immobilisations en cours	1 665	-	2 646	-	-	4 310
Immobilisations corporelles	**8 998**	**826**	**8 097**	**(1)**	**-**	**17 920**
Immobilisations brutes	**354 841**	**61 328**	**286 545**	**(1)**	**-**	**702 714**

La colonne périmètre inclut les augmentations d'immobilisations provenant des fusions avec Total Spring France et TEGAZ avec effet rétroactif au 01/01/2019.

Les immobilisations incorporelles en cours au 31/12/2019 concernent essentiellement les coûts relatifs à l'installation et au paramétrage de logiciels, pour la partie qui est encore en développement et non encore amortie.

Les immobilisations corporelles en cours au 31/12/2019 concernent les coûts relatifs à des projets d'innovation développés au sein de la société.

12.2 Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles

Les amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles se détaillent ainsi :

En milliers d'euros	31/12/2018	Périmètre	Aug.	Dim.	Transfert	31/12/2019
Fonds de commerce	-	(12 413)	-	-	-	(12 413)
Coûts d'acquisition des clients	(205 025)	(1 943)	(47 050)	-	-	(254 018)
Logiciels, autres immobilisations incorporelles	(50 451)	(10 586)	(10 527)	-	-	(71 564)
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	**(255 476)**	**(24 942)**	**(57 577)**	**-**	**-**	**(337 996)**
Installations générales, agencements et divers	(671)	(108)	(487)	-	-	(1 265)
Matériel de bureau, informatique et mobilier	(2 368)	(168)	(1 822)	1	-	(4 358)
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	**(3 039)**	**(275)**	**(2 309)**	**1**	**-**	**(5 623)**
Amortissements et dépréciations	**(258 515)**	**(25 218)**	**(59 887)**	**1**	**-**	**(343 619)**
Dont amortissements linéaires	*(258 515)*	*(25 218)*	*(59 887)*	*1*	-	*(343 619)*
Dont amortissements dégressifs	-	-	-	-	-	-
Dont dépréciations	-	-	-	-	-	-

La colonne périmètre inclut les augmentations d'amortissements provenant des fusions avec Total Spring France et TEGAZ avec effet rétroactif au 01/01/2019.

Note 13. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

13.1 Valeur brute des immobilisations financières

En milliers d'euros	31/12/2018	Périmètre	Aug.	Dim.	31/12/2019
Titres de participation	421 396	2	54 137	-	475 535
Fiducie	13	-	-	-	13
Titres de participation	**421 409**	**2**	**54 137**	**-**	**475 548**
Créances rattachées à des participations	**46 142**		**55 586**		**101 728**
Autres titres immobilisés	-				-
Autres prêts	-	33	246	(172)	108
Dépôts et garanties	11 357	390	24 616	(33 407)	2 956
Actions propres	54				54
Autres immobilisations financières	**11 411**		**24 863**	**(33 578)**	**3 118**
Immobilisations financières brutes	**478 962**	**2**	**134 585**	**(33 578)**	**580 395**

L'augmentation des titres de participation est principalement liée à l'augmentation de capital de Quadran dans le cadre du complément de prix d'acquisition.

Les créances rattachées à des participations ont augmenté principalement avec le financement des travaux de construction de la centrale de Landivisiau via la société Total Direct Energie Génération.

Les autres prêts sont des prêts accordés aux salariés pour souscrire à des actions du groupe Total dans le cadre des augmentations de capital réservées au personnel.

13.2 Provisions pour dépréciation des immobilisations financières

En milliers d'euros	31/12/2018	Dotation	Reprise		31/12/2019
			utilisée	non utilisée	
Participations	13 994	100	-	-	14 094
Créances rattachées à des participations	8 961	4 600	-	-	13 561
Provisions sur immobilisations financières	**22 955**	**4 700**	**-**	**-**	**27 655**

Les titres de Direct Energie Belgium ont été dépréciés pour 25.000 Euros et les titres de Direct Energie Services ont été dépréciés pour 74.999 Euros, ramenant la valeur de ces titres à zéro.

Le compte courant avec Direct Energie Belgium a fait l'objet d'une dépréciation complémentaire de 4.6 millions d'Euros. En 2018, cette provision représentait 9,0 millions d'Euros.

Note 14. STOCKS ET EN-COURS DE PRODUCTION

En milliers d'euros	31/12/2018	Périmètre	Aug.	Dim.	31/12/2019
Stocks de fournitures consommables	34 687		76 774	(44 634)	66 827
Stocks de marchandises	47 328		103 984	(74 866)	76 446
Stock - valeur brute	**82 015**	**-**	**180 758**	**(119 500)**	**143 273**
Dépréciation du stock de fournitures consommables	-	-		-	-
Dépréciation du stock de marchandises	-	-		-	-
Stock - valeur nette	**82 015**	**-**	**180 758**	**(119 500)**	**143 273**

Le stock de fournitures consommables est composé des certificats de capacités relatifs à l'année 2020 pour 66.8 millions d'euros

Le stock de marchandises est constitué uniquement de gaz.

Note 15. CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION

15.1 Créances clients et comptes rattachés

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Créances clients	541 903	270 495
Clients - factures à établir	684 848	472 227
Créances clients et comptes rattachés - valeur brute	**1 226 751**	**742 723**
Dépréciation des créances clients	(93 242)	(45 230)
Créances clients et comptes rattachés - valeur nette	**1 133 509**	**697 493**

Concernant les factures à établir des clients, la Société propose à ses clients une offre commerciale de mensualisation des paiements (montant mensuel fixe) lui permettant de lisser ses dépenses sur l'année. Avec cette offre, la Société ne facture le client qu'une fois par an lors de sa relève de compteur et

effectue une régularisation du plan de mensualisation le cas échéant. Au 31 décembre 2019, la Société a comptabilisé les mensualités payées par ces clients et déterminé également l'équivalent des factures qui auraient été émises pour les périodes correspondantes : le net de ces deux montants est présenté au sein de la rubrique « Factures à établir ».

La variation des provisions pour dépréciations des créances clients se présente ainsi :

En milliers d'euros	31/12/2018	Périmètre	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	31/12/2019
Dépréciation des créances clients	45 230	16 599	34 873	(3 461)	-	93 242

Les montants reportés dans la colonne périmètre correspondent aux provisions reconnues dans les sociétés Total Spring France et TEGAZ au 1er janvier 2019 lors de la fusion.

15.2 Charges constatées d'avance

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Energie payée non encore livrée	86 885	4 318
CEE facturés non encore livrés	351 700	56 660
Charges générales diverses constatées d'avance	4 101	2 150
Charges constatées d'avances	**442 686**	**63 128**

15.3 Frais d'émission d'emprunt à étaler

En milliers d'euros	31/12/2018	Aug.	Dim.	31/12/2019
Frais d'émission emprunt à étaler	549	-	(181)	368
Charges à répartir sur plusieurs exercices	**549**	**-**	**(181)**	**368**

Les frais d'émission d'emprunt à étaler se composent des frais d'émission d'emprunts obligataires pour un montant net de 0,4 millions d'euros à la clôture, qui sont amortis en mode linéaire sur la durée de chaque tranche.

15.4 Etat des échéances des créances

En milliers d'euros	31/12/2019	< 1 an	> 1 an
Créances rattachées à des participations	101 728	101 728	
Autres prêts	108	108	
Dépôts de garantie	2 956	27	2 929
Immobilisations financières hors participations	**104 792**	**101 863**	**2 929**
Fournisseurs, avances et acomptes versés sur commande	49 924	49 924	
Clients et comptes rattachés	1 226 751	1 226 751	
Personnel, sécurité sociale et autres organismes sociaux	61	61	
Etat - Taxes sur la valeur ajoutée	293 584,95736	293 585	
Etat - Autres impôts et taxes	787	787	-
Débiteurs divers	10 997,70111	10 998	
Créances	**1 582 106**	**1 582 106**	**-**
Charges constatées d'avance	**442 686**	**442 434**	**252**
Frais d'émission emprunts à étaler	**368**	**136**	**232**
Total	**2 129 952**	**2 126 539**	**3 413**

15.5 Produits à recevoir

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Clients - factures à établir	684 848	472 227
Etat - produits à recevoir	-	-
Divers - produits à recevoir	9 040	14 572
Produits à recevoir	**693 887**	**486 799**

Les produits à recevoir divers comprennent notamment :

- les montants en attente de compensation par la Commission de Régulation de l'Energie dans le cadre des dispositifs de Tarif de Première Nécessité (TPN) pour l'électricité pour un montant de 0.7 millions d'euros, de Tarif Spécial de Solidarité (TSS) pour le gaz pour 0.6 millions d'euros et de compensation des surcoûts liés aux achats de Biométhane pour 0.7 millions d'euros, chèques énergie pour 0.4 millions d'euros.
- la part acheminement des créances irrécouvrables du quatrième trimestre 2019 en attente de compensation par Enedis et GRDF pour 1.3 millions d'euros
- Le produit à recevoir d'un montant total de 5.3 millions d'euros au titre de peines et soins relatifs à des périodes antérieures au 31 décembre 2017.

Note 16. DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Comptes bancaires	184 119	209 766
Appels de marge	58 163	30 088
Disponibilités	**242 282**	**239 854**

Les appels de marge correspondent aux avances sur engagements d'achats et ventes à terme auprès de nos contreparties.

Note 17. CAPITAUX PROPRES

17.1 Variation des capitaux propres

En milliers d'euros	31/12/2018	Affectation résultat	Résultat de l'exercice	Variation Capital	Variation subv. Investissement	31/12/2019
Capital social	4 657	-	-	507	-	5 165
Prime d'émission	200 558	-	-	64 629	-	265 187
Prime de fusion	-	-	-	-	-	-
Réserve légale	452	14	-	-	-	466
Report à nouveau	154 183	35 221	-		-	189 404
Résultat de la période	35 235	(35 235)	(51 035)	-	-	(51 035)
Subv. d'investissement	551	-	-	-	113	664
Capitaux propres	**395 636**	**-**	**(51 035)**	**65 137**	**113**	**409 850**

L'augmentation des primes d'émission en 2019 sont liés aux événements suivants :

- 10.6 millions d'euros lors de l'apport des titres Total Spring France en mars 2019,
- 31.4 millions d'euros lors du versement du complément de prix des titres Quadran en mars 2019 par émission de titres de la Société,
- 22.7 millions d'euros lors du versement du complément de prix des titres Quadran en aout 2019 par émission de titres de la Société.

17.2 Evolution du capital social

Le capital social est composé au 31 décembre 2019 de 51 645 587 actions ordinaires de même catégorie d'une valeur nominale de 0.1 euro chacune. Le capital social est entièrement libéré. La Société n'a émis ni autorisé aucune action de préférence.

Note 18. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En milliers d'euros	31/12/2018	Dotation	Reprise		31/12/2019
			utilisée	non utilisée	
Provisions pour risques	70 598	435 536	(200 379)	(20 874)	284 882
Provisions pour charges	1 925	2 143	-	-	4 068
Provisions pour risques et charges	**72 524**	**437 679**	**(200 379)**	**(20 874)**	**288 951**
Dont exploitation	*72 524*	*437 679*	*(200 379)*	*(20 874)*	*288 951*
Dont financier	-	-	-	-	-
Dont exceptionnel	-	-	-	-	-
Dont report à nouveau	-	-	-	-	-

Certificats d'économie d'énergie (cf. note 1.4) et garanties d'origine

Au cours de l'exercice 2019, une dotation complémentaire de 401.0 millions d'euros a été comptabilisée concernant les certificats d'économies d'énergie et une reprise de 199.0 millions d'euros a été enregistrée, portant la provision au 31/12/2019 à 239.5 millions d'euros contre 37.5 millions d'euros au 31/12/2018.

Au cours de l'exercice 2019, une dotation complémentaire de 10.3 millions d'euros a été comptabilisée concernant les garanties d'origine et une reprise de 10.5 millions d'euros a été enregistrée, portant la provision au 31/12/2019 à 2.0 millions d'euros contre 2.3 millions d'euros au 31/12/2018.

Certificats de capacités (cf. note 1.4)

Au cours de l'exercice, une reprise de provision nette de -0.8 millions d'euros a été constituée au titre des certificats de capacités 2019.

Provision pour contrats déficitaires sur capacités d'interconnexions gazières

Une provision pour contrat déficitaire d'un montant de 31,6 millions d'euros avait été constituée durant l'exercice 2016 au titre des contrats portant sur la réservation, à compter de fin 2011, de capacités d'importation de gaz via la Belgique, pour des durées s'étendant au maximum jusqu'en 2027.

La provision a été dotée à hauteur de 2.4 millions d'euros durant l'exercice 2019 contre une reprise de 4.3 millions d'euros en 2018. Le montant de la provision s'élève à 23.1 millions d'euros à fin 2019.

Autres provisions pour risques

Le produit à recevoir d'un montant total de 5.3 millions d'euros au titre de peines et soins relatifs à des périodes antérieures au 31 décembre 2017 a été provisionné en 2018 pour le même montant. Le montant de cette provision reste inchangé au 31 décembre 2019.

Une provision pour risques de 3.3 millions d'euros a été reconnue dans le cadre d'un litige entre ENEDIS et la société Total Spring France.

Une provision pour risques sur les factures à établir de la société Total Spring France a été enregistrée pour 4.3 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Une provision pour risques sur indemnités de fin de contrat de prestation a été reconnue pour 2.0 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Provisions pour charges

Les provisions pour charges correspondent aux provisions pour avantages du personnel de la Société s'élèvent à 4.1 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre 1.9 millions d'euros à fin 2018.

Note 19. DETTES FINANCIERES

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Autres emprunts obligataires	**140 583**	**169 135**
Concours bancaires	489 587	4 710
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit	**489 587**	**4 710**
Autres emprunts	288 021	160 875
Dettes financières diverses	22 363	65 400
Emprunts et dettes financières divers	**310 384**	**226 274**
Dettes financières	**940 555**	**400 119**

Les concours bancaires sont composés des soldes créditeurs de banques et des intérêts courus à payer.

Le poste « autres emprunts » comprend un emprunt auprès de TOTAL SA pour un montant de 288 millions d'euros. Au 31 décembre 2018, cet emprunt s'élevait à 160 millions d'Euros.

Les dettes financières diverses se composent principalement des comptes courants créditeurs avec les filiales de la Société pour 21.1 millions d'euros en 2019 (7.9 millions d'euros en 2018).

Note 20. DETTES DIVERSES ET COMPTES DE REGULARISATION PASSIF

20.1 Dettes diverses

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Fournisseurs	329 343	274 559
Fournisseurs - factures non parvenues	567 979	266 228
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	**897 322**	**540 787**
Dettes fiscales	668 960	323 390
Dettes sociales	14 821	11 061
Dettes fiscales et sociales	**683 781**	**334 450**
Dettes sur immobilisations	307	3 121
Clients créditeurs	27 131	-
Autres dettes	65	13
Dettes diverses	**1 608 607**	**878 372**

Les clients créditeurs n'étaient pas présentés de manière séparée en 2018.

20.2 Produits constatés d'avance

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Prestations de service	-	-
Franchise de loyer	1 098	510
Vente d'énergie	12 546	1 093
Produits constatés d'avance	**13 644**	**1 603**

20.3 Différences d'évaluation sur instruments de trésorerie - passif

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Gains & pertes enregistrés sur opérations à terme d'électricité	(20 011)	38 672
Pertes enregistrées sur opérations à terme de gaz	(12 911)	(1 624)
Gains enregistrés sur opérations à terme de CO2	622	280
Différences d'évaluation sur instruments de trésorerie passif	**(32 299)**	**37 328**

Ce poste est relatif à l'application du règlement ANC 2015-05 (cf. note 1.11), y sont enregistrés les dénouements techniques propres au fonctionnement des marchés réglementés et réalisés au cours de l'exercice (dénouement en cascade « cascading », ajustement de résultat « P&L adjustment » et compensation « netting ») jusqu'à la date de livraison des produits, qui déclenche leur reprise au compte de résultat.

20.4 Ventilation des dettes par échéances

En milliers d'euros	31/12/2019	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
Autres emprunts obligataires	140 583	16 083	124 500	
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit	489 587	489 587		
Emprunts et dettes financières divers	310 384	22 384	288 000	
Dettes financières	**940 555**	**528 055**	**412 500**	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	924 013	924 013		
Dettes fiscales et sociales	683 821	683 821		
Dettes sur immobilisations	307	307		
Autres dettes	65	65		
Dettes diverses	**1 608 207**	**1 608 207**	-	-
Produits constatés d'avance	**13 644**	13 373	**271**	-
Différences d'évaluation sur instruments de trésorerie passif	**(32 299)**	(32 101)	(198)	-
Total	2 530 108	2 117 535	412 573	-

20.5 Charges à payer

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Founisseurs - factures à recevoir	567 979	266 228
Dettes fiscales et sociales	17 210	11 382
Autres charges à payer	-	-
Charges à payer	585 189	277 610

Note 21. ENGAGEMENTS HORS-BILAN

21.1 Engagements d'achats et de ventes d'énergie

Afin d'ajuster ses approvisionnements et couvrir les consommations de ses clients, la Société conclut des contrats fermes ou optionnels d'achats à terme et de vente à terme d'électricité et de gaz sur le marché de gré à gré ou sur un marché organisé.

Au 31 décembre 2019 les engagements résultant de ces contrats sont les suivants :

Notionnels en k€	31/12/2019	< 1 an	> 1an et < 5ans	> 5 ans
Engagement net sur opération électricité	1 640 299	1 303 200	337 099	-
Engagement net sur opération gaz	83 181	59 893	23 289	-

Notionnels en GWh	31/12/2019	< 1 an	> 1an et < 5ans	> 5 ans
Engagement net sur opération électricité	34 864	28 125	6 739	-
Engagement net sur opération gaz	3 865	2 581	1 284	-

Au 31 décembre 2018 les engagements résultant de ces contrats étaient les suivants :

Notionnels en k€	31/12/2018	< 1 an	> 1an et < 5ans	> 5 ans
Engagement net sur opération électricité	851 981	761 542	90 439	-
Engagement net sur opération gaz	278 922	236 565	42 357	-

Notionnels en GWh	31/12/2018	< 1 an	> 1an et < 5ans	> 5 ans
Engagement net sur opération électricité	20 130	17 735	2 395	-
Engagement net sur opération gaz	12 703	10 581	2 122	-

La juste valeur de ces instruments est la suivante :

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Juste valeur des opérations à terme	(61 990)	400 497
Juste valeur des option d'achat	-	-

21.2 Cautions et nantissements

En milliers d'euros	31/12/2019	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
Garanties Bancaires sur contrats énergie marché organisé	58 500	58 500	-	-
Garanties Bancaires sur contrats énergie OTC	45 450	45 450	-	-
Garanties Bancaires ARENH	122 342	48 630	73 712	
Garanties Bancaires liées au réseau	26 814	26 414	-	400
Autres garanties bancaires	2 136	1 200	733	202
Total	255 242	180 194	74 445	602

Les garanties bancaires sur contrats énergie marché organisé représentent des garanties émises envers les contreparties financières de la Société sur les achats et reventes à terme d'énergie.

Les garanties bancaires sur contrats énergie OTC représentent des garanties émises envers les contreparties industrielles de la Société concernant les contrats long-terme mis en place et qui couvrent principalement des garanties de paiements.

Les garanties bancaires liées au réseau correspondent aux cautions émises envers les responsables des réseaux de transport et de distribution d'énergie, pour couvrir le risque de défaut de la Société en tant qu'acteur sur les réseaux français.

21.3 Garantie émise dans le cadre du projet Landivisiau

La Société a émis le 15 juillet 2019 un cautionnement d'un montant de 275M€ au profit de la société Siemens AG dans le cadre de la signature du contrat EPC du projet Landivisiau.

Pour rappel, la société Total Direct Energie s'est engagée à apporter son soutien financier à sa filiale « Compagnie Electrique de Bretagne » pour la durée du projet de construction de Centrale à Landivisiau.

Note 22. SITUATION FISCALE

22.1 Intégration fiscale

La Société avait opté depuis le 1er janvier 2008 pour le régime d'intégration fiscale constitué dans les conditions prévues à l'article 223A du CGI. Au titre de l'exercice 2018, le périmètre d'intégration fiscale était composé de Direct Energie, société de tête du groupe fiscal et de ses filiales intégrées Direct Energie Génération, 3CB, Quadran, Fonds Caraïbes, et La perrière.

Au titre de l'exercice 2019, l'intégration fiscale a été dissoute et remplacée par une intégration fiscale au niveau de la société mère de la Société : Total SA.

La convention d'intégration fiscale conduit les filiales du groupe fiscal à constater une charge d'impôt équivalente à celle qu'elles supporteraient en l'absence d'intégration fiscale.

22.2 Allègements de la dette future d'impôt

Le taux d'impôt retenu pour le calcul de la fiscalité différée de Total Direct Energie est de 31%.

		Impôts différés	
Situation au 31/12/2019	Base de calcul	Actif	Passif
Déficits reportables fiscalement	**140 593**	**43 584**	-
Déficits propres ancien groupe Total Direct Energie	140 351	43 509	
Déficit transféré de Total Spring France	7 978	2 473	
Déficit de base élargie utilisées par 3CB et Quadran	(7 735)	(2 398)	

Les déficits générés en 2019 par la Société sont utilisés au niveau de l'intégration fiscale de Total SA et ne sont pas inclus dans le tableau comme déficits propres utilisables par Total Direct Energie dans le futur.

Note 23. LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

En milliers d'euros	Valeur des titres Brut	Valeur des titres Provision	% capital détenu	Capital	Autres capitaux propres	Avances consenties	Chiffres d'affaires	Résultat	Dividendes encaissés	
Total Direct Energie Génération	17 500	(13 257)	100%	1 500	(1 636)	98 931	991	(355)	-	(5)
Direct Energie Belgium	100	(100)	100%	100	(9 912)	25 348	42 395	8 992	-	(1)
Total Direct Energie CE Bayet	44 434	-	100%	42 000	9 439	-	42 157	(2 401)	-	(1)
Total Direct Energie CE Marchienne au Pont	38 280	-	100%	74 062	(25 982)	-	68 799	3 595	-	(1)
Direct Energie Services	75	(75)	100%	75	44	-	423	16	-	(1)
Quadran	373 033	-	100%	8 261	78 619	3 482	27 485	27 906	-	(1)
Vertigo	1 250	-	25%	267	7 269	1 987	274 770	6 236	-	(2)
Hetty	200	-	100%	200	(2 702)	3 426	1 587	(1 930)	-	(5)
Cono sur	2	-	100%						-	(3)
Ijenko	661	(661)	5%						-	(3)
	(4)	(4)	(4)							

(1) Comptes au 31/12/2018
(2) Comptes au 30/09/2019
(3) Aucun chiffre disponible
(4) Comptes au 31/12/2019 Total Direct Energie pour les colonnes Valeur des titres, % capital détenu
(5) Comptes au 31/12/2019

Les informations au titre des filiales et participations correspondent à celles du dernier bilan connu.

La société Ijenko a été déclarée en liquidation judiciaire en mai 2017.

Note 24. ELEMENTS RELATIFS AUX ENTREPRISES ET PARTIES LIEES

Les éléments relatifs aux entreprises liées et entreprises associées sont les suivants :

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Titres de participations	461 442	405 953
Créances (nettes de provisions) rattachées à des participations	88 167	37 181
Provision sur créances rattachées à des participations	(13 561)	(8 961)
Créances clients et comptes rattachés	85 634	48 428
Autres créances	-	-
Emprunts et dettes financières divers	(628 173)	(167 924)
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(24 986)	(43 489)
Produits Intérêts des comptes courants groupe	999	1 772
Reprises financières sur provisions	-	-
Charges Intérêts des comptes courants groupe	(744)	(139)
Dotations financières aux provisions	(4 700)	-

Toutes les transactions significatives effectuées par Total Direct Energie SA avec des parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché.

Note 25. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Au titre de l'exercice 2019, les honoraires des commissaires aux comptes se sont élevés à 1.2 millions d'euros.

Note 26. REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Pour l'année 2019 la rémunération globale des dirigeants s'est élevée à 1 774 624.88 euros à laquelle s'ajoutent 6.040 euros d'avantages en nature.

Note 27. COMPTES CONSOLIDES

La Société est consolidée dans les comptes de la société TOTAL SA, sise 2 Place Jean Millier - 92400 Courbevoie.

Note 28. EVENEMENTS POST CLÔTURE

La crise du Covid-19 devrait entraîner un ralentissement de l'activité en 2020 sans remettre en cause la continuité d'exploitation de Total Direct Energie. Les salariés ont pu continuer à travailler à distance pour l'ensemble des fonctions de la société. Les principaux impacts attendus en 2020 sont les suivants :

- Baisse du chiffre d'affaire de la société liée à la baisse de la consommation d'énergie en France et à la baisse des acquisitions clients pendant la période de confinement,
- Pertes générées par la revente des longueurs sur les quantités d'approvisionnement d'énergie (du fait de la baisse de consommation) sur les marchés de commodités à des prix très déprimés.

En raison de la baisse de consommation d'électricité liée à la crise COVID-19, Total Direct Energie a notifié, le 27 mars 2020, EDF, la CRE et la Caisse des dépôts de la mise en œuvre des stipulations de l'Accord-cadre ARENH relatives à la force majeure. Total Direct Energie a obtenu une suspension de ses livraisons ARENH du tribunal de commerce de Paris dans une ordonnance rendue le 20 mai 2020. Une procédure d'appel est en cours.